DIX-NEUVIÈME ANNÉE (33e de la Collection). (N° 26). SAMEDI 26 juin 1830.

Bibliographie DE LA FRANCE,

OU

JOURNAL GÉNÉRAL

De l'Imprimerie et de la Librairie,

ET DES CARTES GEOGRAPHIQUES, GRAVURES, —LITHOGRAPHIES, — OEUVRES DE MUSIQUE.

Le prix de l'abonnement est de 20 fr. par an avec les *Tables*, qui sont au nombre de trois, savoir : *Table alphabétique des ouvrages*, *Table alphabétique des auteurs*, et *Table systématique des ouvrages*. On souscrit à Paris, chez PILLET aîné, imprimeur-libraire, rue des Grands-Augustins, n. 7, près du quai; chez les directeurs de postes, et chez les principaux libraires de France et de l'étranger.

LIVRES FRANÇAIS.

3395. A MM. LES ÉLECTEURS DE TOUTE LA FRANCE. *Courtes observations sur une question électorale de la plus haute importance.* Par M. Deverteilhac, électeur. In-8° d'un quart de feuille. Imprim. de Tastu, à Paris.

Sur le scrutin.

3396. ABRÉGÉ DU CATÉCHISME. In-12 de 8 feuilles. Imp. de Gaudibert, à Aix. — A Aix, chez Aubin. — *Id.* In-12 de 8 feuilles. Imp. de Pontier, à Aix. — A Aix, chez Alexis.

3397. ADRESSE AU ROI. Mars 1830. In-folio d'une demi-feuille. Imp. de David, à Paris.

Au dos est la liste des 221 députés qui l'ont votée.

3398. AIDE-TOI, LE CIEL T'AIDERA. *Manuel de l'électeur en fonctions.* In-8° d'une feuille. Imp. de Fournier, à Paris.

3399. ALEXANDRIE EN ÉGYPTE. Recueil des opinions émises par plusieurs journaux sur l'établissement de M. Mazzara. In-8° de 4 feuilles 3/4. Imp. de Pihan Delaforest Morinval, à Paris. — A Paris, au musée cosmopolite, rue de Provence, n. 18.

3400. ALPHABET. In-12 de 2 feuilles. Impr. de madame veuve Dubois Berthault, à Meaux. — *Alphabet chrétien.* In-32 d'une feuille. Impr. de Courbet, à Lons-le-Saulnier. — *De l'histoire des animaux.* In-12 de 3 feuilles. Imp. de Chaillot jeune, à Avignon. — *Français.*

In-12 de 4 feuilles. Im. de Carrère, à Rodez. — *Ingénieux*. Par Moulinier et Gobain. In-12 de 5 feuilles. Imprim. de Gratiot, à Paris. — A Paris, chez Théodore Leclère, quai des Augustins, n. 35.

3401. L'AMI DE LA CHARTE CONSTITUTIONNELLE *aux électeurs et à tous les Français*. In-8° de 2 feuilles. Imprim. de Cosson, à Paris. — A Paris, chez Dentu. Prix. . . . . 1—25

3402. L'ANTIQUAIRE. Par Walter Scott. Traduction nouvelle, avec des notes explicatives, par M. Albert Montémont. In-8° de 32 feuilles, plus un portrait. Imp. de Rignoux, à Paris. — A Paris, rue Taranne n. 14. Prix. . . . . 2—25

Tome III et VIIe livraison des *Œuvres de Walter Scott*.

3403. LES ARBITRAGES DE BANQUE. In-plano de 2 feuilles. Impr. de Doyen, à Paris.

Voyez n. 2807.

3404. ARCHITECTURE ANTIQUE DE LA SICILE, ou *Recueil des plus intéressans monumens d'architecture des villes et des lieux les plus remarmarquables de la Sicile ancienne*, mesurés et dessinés par J. Hittorf et L. Zanth. Septième livraison. In-folio d'une feuille servant de couverture, plus 6 planches. Imp. de P. Renouard, à Paris. — A Paris, chez Hittorf, rue Coquenard, n. 32; chez J. Renouard, rue de Tournon, n. 6, et chez Bance aîné.

3405. ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES. Elections de 1830. In-8° d'une demi-feuille. Imp. de Firmin Didot, à Paris.

3406. ATALA, RÉNÉ, *les aventures du dernier Abencerage*. Par M. le vicomte de Châteaubriand. In-18 de 8 feuilles. Impr. de Jules Didot aîné, à Paris. — A Paris, chez Ledentu, quai des Augustins, n. 31. Prix. . . . . 3—0

3407. ATLAS CLASSIQUE ET UNIVERSEL *de géographie ancienne et moderne*, composé de 60 cartes, dont 13 grandes, accompagnées d'un texte explicatif en regard pour en faciliter l'étude, et dressées par A. H. Dufour. VIe livraison. In-4° d'une feuille 1/2, plus 5 planches dont une double. Imp. de Crapelet, à Paris.— A Paris, chez Dufour. Prix. . . . . 7—50

L'ouvrage aura 12 livraisons.

3408. ATLAS HISTORIQUE ET CHRONOLOGIQUE *des littératures anciennes et modernes, des sciences et des beaux-arts*, d'après la méthode et sur le plan de l'atlas de A. Lesage (comte de Las Cases), et propre à en former le complément. Par A. Jarry de Mancy, ancien élève de l'école normale, professeur d'histoire de l'académie de Paris. XIIe livraison. In-folio de 2 feuilles. Imprim. de P. Renouard, à Paris. — A Paris, chez J. Renouard, rue de Tournon, n. 6.

Cette livraison contient VI. *Mappemonde des littératures*, ou *Tableau de chronologie comparée des littératures modernes, langues européennes*. XXII. *Esquisse chronologique de l'histoire de la musique depuis les tems les plus reculés jusqu'à nos jours*.

Cet atlas se composera au plus de 25 tableaux, dont 23 ont déjà paru, et est distribué par livraisons de deux tableaux. L'ouvrage complet coûtera aux souscripteurs. . . 100—0
Après la publication de la 13e et dernière livraison le prix de l'exemplaire en demi-reliure sera porté à. . . . . 120—0
Chaque livraison coûte aux souscripteurs. . . . . 8—0
Sur colombier vélin d'Annonay, tiré à 30. . . . . 16—0
Chaque tableau peut être acheté séparément. . . . . 5—0

3409. AUX HOMMES MONARCHIQUES. Fragmens de divers écrits. In-8° d'une feuille. Imp. d'A. Pihan Delaforest, à Paris.

3410. LES AVENTURES DE TÉLÉMAQUE, *fils d'Ulysse*. Par Fénelon.

Nouvelle édition. In-12 de 20 feuilles. Imp. de Sainton, à Troyes. — — A Troyes, chez Sainton.

3411. LES AVENTURES DE TÉLÉMAQUE. Par Fénelon. Deux volumes in-8°, ensemble de 43 feuilles 1/2. Imp. de Doyen, à Paris.

3412. BANQUE AGRICOLE. (Projet.) In-8° d'une feuille 1/4. Impr. de Barbier, à Paris.

3413. BORDEAUX AU MOIS DE MARS 1815, ou *Notice sur les événemens qui ont précédé le départ de son altesse royale* MADAME, *duchesse d'Angoulême*. Par M. de Martignac fils, officier de la garde nationale de Bordeaux, avec des notes du général Clauzel. In-8° de 3 feuilles 3/4. Imp. de Locquin, à Paris.

3414. LES BRIOCHES A LA MODE, ou *le Pâtissier anglais*, camaraderie en deux tableaux, mêlée de couplets, ornée d'une ballade, précédée d'une dédicace à maître André, et d'une préface, suivie d'une post-face, et accompagnée de notes explicatives. Par MM. Dumersan et Brazier; représentée sur le théâtre des Variétés le 8 juin 1830. In-8° de 3 feuilles. Impr. de Chassaignon, à Paris. — A Paris, chez Quoy. Prix. . . . . 1—50

3415. CATALOGUE DES LIVRES *composant la bibliothèque de M. M*** du B., dont la vente se fera le lundi 28 juin 1830 et jours suivans, à six heures de relevée, maison Silvestre, rue des Bons-Enfans, n. 30.* In-8° de 5 feuilles 1/2. Impr. de madame Huzard, à Paris. — A Paris, chez Merlin.

3416. CATALOGUE RAISONNÉ *des tableaux exposés au Musée de Rouen.* In-12 de 7 feuilles. Imp. de Marie, à Rouen. Prix. . . . . 1—0

3417. CATÉCHISME (de Meaux). Quatrième édition. In-18 de 9 f^lles. Imp. de madame veuve Dubois Berthault, à Meaux. — (De Mende) In-12 d'une feuille. Imp, d'Ignon, à Mende. — (De Troyes.) In-18 de 5 feuilles 2/3. Imp. d'Anner André, à Troyes.

3418. CENDRILLON, ou *la Petite pantoufle de verre*, conte. Par Charles Perrault; composé par Charles Pihan Delaforest, âgé de six ans, et dédié aux enfans de son âge. In-12 de trois quarts de feuille. Impr. de Pihan Delaforest, à Paris. Prix. . . . . 0—20

IVe cahier de la collection : voyez n. 4639 et 7464 de 1829.

3419. CHANSONS DE FÉLIX BECKER, *de Reims, ouvrier menuisier à Méru (Oise.)* Sixième livraison. In-8° d'une feuille. Impr. d'Everat, à Paris. — A Paris, chez Lemoine, place Vendôme, n. 24; à Beauvais, chez Dupont-Diot. Prix. . . . . 1—0

Il y aura 12 livraisons.

3420. LA CHAPELLE DE LA FORÊT, conte pour les enfans. Par l'auteur des *OEufs de Pâques;* traduit de l'allemand. In-18 d'une feuille 1/6. Imp. de Levrault, à Strasbourg. — A Strasbourg, chez Levrault.

3421. LA CHARTE CONSTITUTIONNELLE, avec une instruction populaire et des notes. In-32 d'une feuille. Imp. de Feissat, à Marseille.

3422. LE CHEMIN DE LA CROIX, etc. Deuxième édition, revue et augmentée par M. l'abbé Ganilh. In-32 de 4 feuilles. Impr. de Brodard, à Coulommiers.—A Paris, chez Vezy. — Par Parvilliers. In-18 de 6 feuilles. Imp. de Chambeau, à Avignon.

3423. CLINIQUE DE LA MALADIE SYPHILITIQUE. Par M. N. Devergie; enrichie d'observations communiquées par MM. Cullerier oncle, Cullerier neveu, Bard, Gama, Desruelles, et autres médecins; avec

atlas colorié. Douzième livraison. In-4° de 2 feuilles, plus 5 planches. Imp. de Didot jeune, à Paris. — A Paris, chez Maurice. Prix. 8—o

Voyez n. 1377.

3424. CODE FORESTIER, suivi de l'ordonnance d'exécution et d'une table de matières par ordre alphabétique. In-18 de 4 feuilles 2/3. Imp. de Deckherr, à Montbéliard. — A Lyon, chez Rivet.

3425. LE COLONEL, ou *le Père criminel*, nouvelle. In-18 de 3 feuilles. Impr. de Moisand, à Beauvais. — A Paris, chez Caillot, rue Saint-André-des-Arts.

3426. COMMENT LE JEUNE HENRI APPRIT A CONNAÎTRE DIEU. Histoire morale et amusante, composée pour les enfans ; traduite de l'allemand par M. Lambert. Cinquième édition. In-18 de 5 feuilles. Imp. de Luton, à Reims. — A Paris, chez Blanchard.

3427. CONDUITE *pour acquérir et conserver la piété chrétienne.* In-18 de 7 feuilles 3/4. Imp. de Périsse fils, à Lyon.—In-18 de 6 feuilles 1/2. Imp. de Lambert Gentot, à Lyon.

3428. CONSEILS AUX MÈRES DE FAMILLE. *Dissertation sur la dernière découverte de Jenner tendant à prévenir les varioles qui surviennent après la vaccine.* Par J. Leymerie. In-18 de 2 feuilles. Impr. de David, à Paris. — A Paris, chez l'auteur, rue Meslay, n. 17.

3429. CONSIDÉRATIONS *sur l'origine, la rédaction, la promulgation et l'exécution de la Charte.* Par M. Clausel de Coussergues. In-8° de 32 feuilles 1/2. Impr. de A. Pihan Delaforest, à Paris. — A Paris, chez A. Pihan Delaforest; chez Rusand.

3430. CONSIDÉRATIONS SUR LES CHEMINS DE FER. Par M. J. Cordier. In-8° de 16 feuilles, plus 3 planches. Imp. de Lachevardière, à Paris. — A Paris, chez Carilian-Gœury.

3431. CONSIDÉRATIONS *sur les perforations du périné et sur le passage de l'enfant à travers cette partie, lues dans la séance de l'académie royale de médecine du 1^er^ juin* 1830. Par M. Moreau. In-8° d'une f^lle^ 1/4. Imp. de Cosson, à Paris.

3432. CONTES DE MA TANTE MARTHE; traduits de l'anglais par le traducteur des romans de sir Walter Scott. Quatre volumes in-12, ensemble de 40 feuilles 2/3. Impr. d'Henry, à Paris. — A Paris, chez Thoisnier-Desplaces.

3433. COURS ÉLÉMENTAIRE DE FORTIFICATION, précédé de considérations sur la manière d'envisager l'étude de cette science dans ses rapports avec la tactique et la stratégie. Par M. J. Imbert. Troisième partie (et tables). In-8° de 9 feuilles 1/2, plus un atlas petit in-folio de 7 feuilles, et 25 planches. Impr. de Guiraudet, à Paris. — A Paris, chez Malher, passage Dauphine.

3434. CRI DE RALLIEMENT. *Hommage aux* 221, *suivi de la liste de ces honorables députés.* Par Alex. Jauffret. In-8° d'une feuille. Impr. de Sétier, à Paris. — A Paris, chez les marchands de nouveautés.

3435. CURIOSITÉS HISTORIQUES DE LA MUSIQUE, complément nécessaire de la Musique mis à la portée de tout le monde. Par M. Fétis. In-8° de 23 feuilles. Imprim de Plassan, à Paris. — A Paris, chez Janet et Cotelle. Prix. . . . . 7—50

Voyez n. 7386 de 1829.

3436. DE L'OPPOSITION EN 1830. Par Alph. Fresse-Montval. In-8°

d'une feuille 1/4. Imp. de Lachevardière, à Paris. — A Paris, chez Dentu. Prix. . . . . 1—0

3437. DÉFENSE PRÉSENTÉE PAR M. ADOLPHE MICHEL, *gérant de la* Gazette constitutionnelle de l'Allier, *à l'audience du tribunal de Moulins, le 5 mars* 1830. In-8° de 4 feuilles. Imp. de Roch, à Nevers.

3438. DES DEVOIRS *des serviteurs, des maîtres, des enfans, des parens, de tous les hommes envers l'église et l'état.* Par un prêtre du diocèse de Valence. In-18 de 5 feuilles. Imprim. de Perrin, à Lyon. — A Lyon, chez Guyot.

3439. DES POLICES D'ASSURANCES MARITIMES, OU *renseignemens sur les conditions et les usages des diverses places commerçantes; suivis de tableaux comparatifs des risques assurés sur chacune de ces places.* Par J. Vaucher, ancien assureur. In-4° de 16 feuilles 1/2. Impr. de Decourchant, à Paris. — A Paris, chez Renard, rue Sainte-Anne.

3440. DESCRIPTION HISTORIQUE *de la ville d'Alger et de ses environs,* contenant, etc. Quatrième édition. In-18 de cinq neuvièmes de feuille. Imp. de le Normant, à Paris. — A Paris, rue Mazarine, n. 49; chez Vézard.

3441. DEUX PREMIERS LIVRES *des Aventures de Télémaque, pour leur application à la langue française, d'après la méthode de M. Jacotot.* In-12 de 2 feuilles. Imprim. de Rossary, à Lyon. — A Lyon, chez Babeuf.

3442. LES DEUX SOUFLETS, comédie en un acte, de MM. St.-Amand et Henri; représentée sur le théâtre de l'Ambigu-Comique le 5 juin 1830. In-8° de 2 feuilles. Imp. de David, à Paris. — A Paris, rue du Temple, n. 5, et boulevart Saint-Martin, n. 2. Prix. . . . . 1—50

3443. DICTIONNAIRE COMPLET, *géographique, statistique et commercial du royaume de France et de ses colonies,* etc. Par le chevalier Briand de Verzé. Troisième livraison. In-18 de 5 feuilles.—Quatrième livraison. In-18 de 5 feuilles 1/9. Impr. de Warin-Thierry, à Epernay. — A Paris, chez Langlois fils.

Pour le développement du titre et le prix, voyez n. 2702.

3444. DICTIONNAIRE DES SCIENCES NATURELLES. Planches. LX^e^ et LXI^e^. cahiers. Deux cahiers in-8°, ensemble de trois quarts de feuille, plus 40 planches. Imprim. de Levrault, à Strasbourg.—A Strasbourg, chez Levrault; à Paris, chez Levrault et chez le Normant. Prix de chaque cahier de planches . . . . . 5—0

3445. DICTIONNAIRE TECHNOLOGIQUE, OU *Nouveau dictionnaire universel des arts et métiers et de l'économie industrielle et commerciale.* Par une société de savans et d'artistes. Tome XVII. (POS-PRE.) In-8° de 31 feuilles 3/4. — *Id.* Planches. XXIX^e^ et XXX^e^ livraisons. En un seul cahier in-4° d'une demi-feuille servant de couverture, plus 10 planches. Impr. d'Huzard-Courcier, à Paris. — A Paris, chez Thomine.
Prix du volume. . . . . 7—50
De chaque cahier de planches. . . . . 2—50

3446. DISCOURS *prononcé à la séance publique de la société académique des enfans d'Apollon le jeudi 20 mai* 1830, *quatre-vingt-neuvième année de sa fondation.* Par M. Charles Febvé. In-8° d'une feuille. Impr. de Plassan, à Paris.

3447. DISCOURS PRONONCÉ PAR M. LÉON THIESSÉ, *secrétaire perpétuel*

de la société philotechnique, pour l'ouverture de la séance publique du 23 mai 1830. Imprimé aux frais de la société. In-8° d'une feuille. Imp. de Rignoux, à Paris.

3448. DU MÉTHODISME ET DU MYSTICISME, *à l'occasion de la société des Traités religieux de Paris.* Deux discours prononcés les 28 avril 1829 et 20 avril 1830, à l'ouverture de la septième et de la huitième assemblées générales de cette société. Par M. P. A. Stapfer. In-8° d'une feuille. Imp. de Smith, à Paris. — A Paris, chez Risler.

3449. ELÉMENS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. Par C. F. Lhomond. Nouvelle édition. In-12 de 3 feuilles. Imprim. de Lefort, à Lille. — A Lille, chez Lefort.

3450. ENTRETIENS AVEC JÉSUS-CHRIST *dans le très-saint sacrement de l'autel.* Par le P. Dusault. Nouvelle édition, corrigée, etc. In-12 de 17 feuilles. Imp. de Périsse fils, à Lyon. — A Lyon, chez Périsse frères.

3451. EPÎTRE EN VERS AU JOURNAL MON CRITIQUE, *au dédain, à l'abus des cultes et aux dignes défenseurs des droits publics. Trait de lumière contre nos ennemis communs.* In-8° oblong d'un huitième de feuille. Impr. de David, à Paris.

Par M. Destravault, ancien magistrat.

3452. EPÎTRES ET ÉVANGILES. In-18 de 8 feuilles 1/6. Impr. de Lawalle neveu, à Bordeaux. — In-18 de 8 feuilles. Impr. de Goujon, à St.-Germain-en-Laye.

3453. EPREUVES *de vignettes gravées par V. Petitbon, rue Saint-Jacques, n. 70, à Paris.* In-8° d'une demi-feuille. Imp. de Pinard, à Paris.

3454. ESSAI GÉOLOGIQUE ET PHYSIQUE *sur la possibilité d'obtenir des eaux jaillissantes dans le département du Doubs, au moyen des puits artésiens, lu à la société d'agriculture et arts le 10 avril 1830.* Par J. Bailly. In-8° d'une feuille 1/2. Imp. de Deis, à Besançon.

3455. ETHELGIDE, ou *le Cinquième siècle.* Par madame Dieudé Defly. Quatre volumes in-12, ensemble de 36 feuilles. Impr. de Tastu, à Paris. — A Paris, quai Voltaire, n. 15; chez Denain. Prix. 12—0

3456. EVANGILES DE TOUTE L'ANNÉE, traduits en français, avec des notes littérales pour en faciliter l'intelligence; à l'usage des catéchismes, des maisons d'éducation et des écoles chrétiennes; publiés avec approbation de Mgr l'archevêque de Paris. In-18 de 11 feuilles 1/2, plus une carte. Imprim. de Decourchant, à Paris. — A Paris, chez Denain. Prix, cartonné. . . . . 1—40

3457. EXERCICES DE DÉVOTION *en l'honneur de la très-sainte Vierge*, contenant l'ordinaire de la messe, les vêpres du dimanche, un office, des méditations, des lectures et plusieurs prières en l'honneur de la sainte Vierge; extraits des divers auteurs, et mis en ordre par l'abbé T. A. J. Deux volumes in-18, ensemble de 34 feuilles 1/3. Impr. de Brunet, à Lyon. — A Lyon, chez Guyot.

3458. FABLES DE LA FONTAINE. In-12 de 20 feuilles. Impr. de Gaultier-Laguionie, à Paris. — A Paris, chez l'éditeur, rue Montmartre, n. 39; chez madame Lardière.

La notice sur La Fontaine est signée *Saint-Prosper.*

3459. LE FACÉTIEUX RÉVEILLE-MATIN, ou *Nouveau choix de bons mots, contes*, etc. Nouvelle édition. In-12 de 2 feuilles 1/3. Impr. de Pellerin, à Epinal.

3460. LA FLORE ET LA POMONE FRANÇAISES, ou *Histoire et figure, en couleur, des fleurs et des fruits de France ou naturalisés sur le sol français.* Par M. Jaume Saint-Hilaire. XLI^e^ et XLII^e^ livraisons. En un seul cahier in-8° de 7/8 de feuille, plus 8 planches. Imprim. de F. Didot, à Paris. — A Paris, chez l'auteur, rue Furstemberg, n. 3. Prix de chaque livraison. . . . . 2—75

Voyez n. 990.

3461. FRAGMENT *d'une lettre échappée de la poche d'un électeur du premier arrondissement électoral de Loir-et-Cher, et qui paraît être adressée à M. le baron Pelet, de la Lozère.* In-8° d'une demi-feuille. Imp. de Carpentier-Méricourt, à Paris.

3462. GENTILLESSES D'UNE GRANDE DAME, ou *Mémoire justificatif de l'accusation intentée contre moi par madame Mourould.* In-4° d'une feuille 1/2. Imp. de A. Pihan Delaforest, à Paris.

Signé Théophile Verdier, rue Neuve-Saint-Eustache, n. 15.

3463. GÉOGRAPHIE DE L'ABBÉ GAULTIER, entièrement refondue et considérablement augmentée par de Blignières, Demoyencourt, Ducros (de Sixt) et Leclerc aîné, ses élèves. Troisième édition. In-18 de 11 feuilles. Impr. de Renouard, à Paris. — A Paris, chez Jules Renouard, rue de Tournon, n. 6. Prix. . . . . 1—50

3464. LE GRENADIER DE L'ÎLE D'ELBE. *Souvenirs de 1814 et 1815.* Par A. Barginet, de Grenoble. Deux volumes in-8°, ensemble de 50 feuilles 1/4. Imp. de Cosson, à Paris. — A Paris, chez Mame et Delaunay-Vallée, rue Guénégaud, n. 25. Prix. . . . . 15—0

3465. LE GUIDE FRANÇAIS, ou *le Mea-culpa des factieux.* In-8° d'une feuille. Imp. de A. Pihan Delaforest, à Paris.

3466. GUY MANNERING, ou *l'Astrologue.* (Guy Mannering, or the Astrologer.) Traduction de M. Defauconpret, avec des éclaircissemens et des notes historiques. In-8° de 33 feuilles. Imp. de Fournier, à Paris. — A Paris, chez Furne, quai des Augustins. Prix. . . 2—25

Tome IV et XIIe livraison des *Œuvres de Walter Scott.*

3467. HERBORISATIONS ARTIFICIELLES EN FRANCE, ou *Iconographie des plantes qui y croissent spontanément;* recueillies, dessinées et gravées par F. Plée. Première série. *Latitude de Paris.* Première livraison. In-8° d'une feuille. Impr. de Doyen, à Paris. — A Paris, chez Lequien.

On ne dit pas combien l'ouvrage aura de volumes; chaque volume se composera de 100 planches distribuées en treize livraisons. Prix de chaque livraison avec les détails seulement coloriés. . . . . 2—75
Entièrement coloriée. . . . . 4—0
Imprimée en couleur sur grand papier vélin et retouchée au pinceau. . . . . 6—0

3468. HEURES NOUVELLES. In-18 de 3 feuilles. Imp. de Vaissière, à Clermont. — In-18 de 9 feuilles. Imprim. de Goisbault-Lebreton, à Tours.

3469. HISTOIRE AUTHENTIQUE *du prisonnier d'état connu sous le nom de Masque de fer,* extraite de documens trouvés aux archives des affaires étrangères du royaume; traduite de l'anglais de l'honorable George Agar Ellis, membre du parlement d'Angleterre. In-8° de 20 feuilles. Imp. de Pinard, à Paris. — A Paris, chez Barbezat.

La préface de l'auteur anglais est de 1826. Suivant cet auteur, le Masque de fer est Matthioli; ce qu'avaient déjà dit Roux Fazillac, en 1801, et M. Delort, en 1825.

On attend depuis dix ans l'ouvrage de M. le comte de V-l-i, qui était *sous presse* en 1820, s'il faut en croire la *Biographie universelle*: voyez dans cette *Biographie* l'article MASQUE DE FER, tome XXVII, page 397.

3470. HISTOIRE CHRONOLOGIQUE DE FRANCE, *depuis la première convocation des notables jusqu'en* 1828. XVI^e livraison. In-8° de 3 feuilles 1/2. Imp. de Rignoux, à Paris.—A Paris, chez l'auteur, rue Mabillon, n. 12. Prix. . . . . 1—50

L'ouvrage formera un seul volume in-8°, distribué en 20 livraisons tous les vingt jours.

3471. HISTOIRE DE FRANCE, *depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI.* Par Anquetil, continuée jusqu'à nos jours par M. J. C. Tome XI. In-8° de 24 feuilles 1/4. Imp. de Fain, à Paris. — A Paris, rue des Grés-Saint-Jacques, n. 10. Prix. . . . . 1—50

3472. HISTOIRE DE FRANCE, *depuis* 1793 *jusqu'à l'avènement de S. M. Charles X*, pour servir de continuation à Anquetil. Par M. Frédéric Fayot. Tome XXXIII. In-18 de 7 feuilles, plus un plan et un *fac-simile*. Imprim. d'Henry, à Paris. — A Paris, quai des Augustins, n. 25, et chez Audin. Prix. . . . . 0—60

Voyez n. 3475.

3473. HISTOIRE DE FRANCE *pendant le dix-huitième siècle*. Par Charles Lacretelle. Cinquième édition. Six volumes in-8°, ensemble de 139 feuilles 1/4. Impr. de Fain, à Paris. — A Paris, chez Delaunay. Prix. . . . . 30—0

3474. HISTOIRE DE FRANÇOIS I^er, *surnommé le Restaurateur des lettres*. Par madame Sophie de Maraise. In-12 de 10 feuilles, plus un portrait. Imp. de Rolland, à Lyon. — A Lyon, chez Rolland.

3475. HISTOIRE DE HENRI D'EICHENFELS, conte pour les enfans. Par l'auteur des *OEufs de Pâques*. Traduit de l'allemand. In-18 de 2 f^lles 1/3. — In-18 de 6 feuilles 2/3, plus un portrait Imp. de Levrault, à Strasbourg. — A Paris, chez Levrault.

3476. HISTOIRE DU DROIT ROMAIN AU MOYEN AGE. Par F. C. de Savigny; traduite de l'allemand, et précédée d'une introduction, par M. Charles Guenoux. Première livraison. Tomes I et II. In-8° de 56 feuilles 3/4. Imprim. de Fournier, à Paris. — A Paris, chez Mesnier. Prix. . . . . 16—0

Cette traduction aura quatre volumes, chacun du prix de. . . . . 8—0
On en paie un d'avance.

3477. HISTOIRE SCIENTIFIQUE ET MILITAIRE *de l'expédition française en Egypte*; précédée d'une introduction présentant le tableau de l'Egypte ancienne et moderne, depuis les Pharaons jusqu'aux successeurs d'Aly-Bey, et suivie du récit des événemens survenus en ce pays depuis le départ des Français et sous le règne de Mohammed-Ali. Tome III. (*Expédition militaire*) tome I^er. In-8° de 6 feuilles. Deuxiéme livraison. — *Atlas* d'une feuille 1/4, plus 6 planches in-4°, trois portraits in-8° et un *fac-simile* in-4°. Imp. de Tastu, à Paris. — A Paris, quai Voltaire, n. 15; chez Denain.

L'ouvrage se composera de 12 volumes in-8° avec un atlas in-4°; il sera divisé en 60 livraisons, chacune du prix, atlas compris, de. . . . . 5—0

3478. INSTITUTES DU DROIT ADMINISTRATIF FRANÇAIS, ou *Elémens du code administratif*; réunis et mis en ordre par M. le baron de Gérando. Tomes III et IV. Deux volumes in-8°, ensemble de 74 feuilles 1/2. Imp. d'Huzard-Courcier, à Paris. — A Paris, chez Nève.

3479. INSTRUCTION DE LA JEUNESSE *dans la piété chrétienne*. Par M. C. G. In-12 de 4 feuilles. Imp. d'Hurez, à Cambrai. — A Cambrai, chez Lesme Daloin.—In-12 de 4 feuilles. Imp. de Vanackère, à Lille.

3480. INSTRUCTION NORMALE *pour l'étude de la musique, à l'aide de laquelle on peut apprendre ou enseigner le piano seul et sans le secours*

d'aucun maître. In-4° d'une demi-feuille. Impr. de Félix Locquin, à Paris. — A Paris, au bureau de l'enseignement universel, rue des Moulins, n. 3.

3481. INSTRUCTION SOMMAIRE *sur les diverses machines uranographiques que possède, pour ses cours d'astronomie, M. Peyrot.* In-12 d'une feuille. Imp. de Pihan Delaforest Morinval, à Paris. — A Paris, rue Neuve-du-Luxembourg, n. 15. Prix. . . . . 0—50

3482. INTRODUCTION A LA VIE DÉVOTE *de saint François de Sales, évêque et prince de Genève.* Edition corrigée. A. M. D. G. In-32 de 9 feuilles 1/5. Imp. de Périsse fils, à Lyon. — A Lyon et à Paris, chez Périsse frères.

3483. INTRODUCTION A LA VIE ET AUX VERTUS CHRÉTIENNES. Par M. Olier. In-18 de 7 feuilles 5/9. Impr. de Béthune, à Paris. — A Paris, rue Palatine, n. 5, et chez Gaume frères.

Fait partie de la *Bibliothèque des amis de la religion,*

3484. ISOGRAPHIE DES HOMMES CÉLÈBRES. XXIX^e^ et XXX^e^ (et dernière) livraisons. Un seul cahier in-4° d'une demi-feuille servant de couverture, plus 45 planches dont 2 doubles. Imprim. de F. Didot, à Paris. — A Paris, chez Treuttel et Würtz, rue de Bourbon, n. 17; chez Sautelet, chez Delaunay. Prix de chaque livraison. . . 5—0

Pour le développement du titre, voyez n. 1585.

3485. JOURNÉE DU CHRÉTIEN. In-24 de 9 feuilles 1/6. Impr. de Luton, à Reims. — In-24 de 8 feuilles. Imp. de Mame, à Tours. — augmentée d'un abrégé de la doctrine chrétienne, Par M. de la Hogue. In-32 de 8 feuilles 5/8. Imp. de Montarsolo, à Besançon.

3486. LE KIDOUSCHIM, conte de ma tante Rébecca. Par madame Foy. Quatre volumes in-12, ensemble de 35 feuilles 1/4. (Sans titre.) Imp. de Dezairs, à Blois. — (Faux titres et titres des quatre volumes.) In-12 de deux tiers de feuille. Impr. de Doyen, à Paris. — A Paris, chez Boulland. Prix. . . . . 12—0

3487. KONRAD WALLENROD, récit historique tiré des annales de Lithuanie et de Prusse. *Le Faris.* Sonnets de Crimée. (Par Mickiewicz); traduits du polonais par MM. Félix Miaskowski et G. Fulgence. In-8° de 5 feuilles. Imp. de Barbier, à Paris. — A Paris, chez Sédillot.

3488. LE LIBÉRALISME *en présence des élections.* Par le vicomte de Calvimont Saint-Martial. Troisième édition. In-8° de 11 feuilles 3/4. Imp. de Dentu, à Paris. — A Paris, chez Dentu.

3489. LE LIVRE ROUGE. *Conclusions du mémoire Madrolle,* ou *Rêve d'un royaliste quand même.* Publié par J. D. In-8° de 3 feuilles 1/4. Imp. de Pihan Delaforest Morinval, à Paris. — A Paris, chez les marchands de nouveautés.

3490. LOGE CHAP.·. *la Trinité indivisible. Procès-verbal de la tenue extraordinaire du samedi 20^e^ j.·. du 12^e^ m.·.* 5829 (20 *février* 1830, *E.·. V.·.*) *remise à l'hon.·. F.·. Dacheux, du montant de la souscription ouverte en sa faveur.* In-8° d'une feuille 3/4. Imp. de David, à Paris.

3491. LOIS ÉLECTORALES. In-12 oblong d'une feuille 1/6. Impr. de Pihan Delaforest Morinval, à Paris. — A Paris, au bureau du *Rapporteur,* rue de l'Anglade-Traversière-Saint-Honoré, n. 7.

Voyez n. 3198.

3492. MAÎTRE ITALIEN, ou *Nouvelle grammaire française et italienne de Vénéroni;* mise en méthode pratique par M. Lauri. Quatrième édi-

tion. In-8° de 35 feuilles 3/4. Impr. de Brunet, à Lyon. — A Lyon, chez Savy.

3493. MANUEL COMPLET DE MÉDECINE LÉGALE, *considérée dans ses rapports avec la législation actuelle.* Ouvrage particulièrement destiné à MM. les médecins, avocats et jurés. Par C. Sédillot. In-18 de 14 feuilles 1/2. Impr. d'Everat, à Paris. — A Paris, chez Crochard, rue de Sorbonne, n. 3.

3494. MANUEL D'ANATOMIE DESCRIPTIVE DU CORPS HUMAIN, représentée en planches lithographiées. Par Jules Cloquet. XLVI^e^ livraison. In-4° de 2 feuilles, plus 6 planches. Imprim. de Fournier, à Paris. — A Paris, chez Béchet jeune, place de l'Ecole-de-Médecine. Prix, en noir, de chaque livraison. . . . . 3—75
Colorié. . . . . 7—0
Voyez n. 323.

3495. MAXIMES. In-plano d'une feuille. Impr. de Pihan Delaforest Morinval, à Paris.
Extrait du Manuel de maximes, par M. Laborde oncle, chef d'institution à Bordeaux.

3496. MÉLANGES HISTORIQUES. Par Voltaire. Tomes II et III. Deux volumes in-18, ensemble de 12 feuilles 1/9. Impr. de Lachevardière, à Paris. — A Paris, chez Lecointe, quai des Augustins, n. 49. Prix de chaque volume. . . . . 0—60
Fait partie de la *Nouvelle bibliothèque des classiques français.*

3497. MÉMOIRE SUR LA PONCTION DU VENTRE, *considérée comme moyen d'obtenir la guérison radicale de l'hydropisie ascite.* Par Alph. Dupasquier. In-8° d'une feuille 1/2. Impr. d'Idt, à Lyon. — A Lyon, chez Babeuf.

3498. MÉMOIRE SUR L'OEDÈME SQUIRRHODE, avec des réflexions critiques sur l'état actuel de la médecine en France et sur l'usage des eaux thermales de Plombières pour la guérison des maladies chroniques. Par J. B. Demangeon. In-8° de 5 feuilles 3/4. Imp. d'Everat, à Paris. — A Rouen, chez Frère.

3499. MÉMOIRES *de la société royale des sciences, des lettres et des arts d'Arras.* Séance publique du 29 août 1829. In-8° de 25 feuilles 1/4. Imp. de Boutry, à Arras. — A Arras, chez Topino.

3500. MÉMOIRES SECRETS DE BACHAUMONT, de 1762 à 1787. Nouvelle édition, revue, mise en ordre et augmentée de notes et éclaircissemens. Par M. J. Ravenel. Tomes III et IV. Deux volumes in-8°, ensemble de 57 feuilles 7/8. Impr. de Fournier, à Paris. — A Paris, chez Brissot-Thivars, chez Sautelet, chez Mame et Delaunay-Vallée. Prix. . . . . 14—0
L'édition formera 10 volumes in-8°.

3501. MÉMORIAL DE SAINTE-HÉLÈNE, ou *Journal où se trouve consigné, jour par jour, ce qu'a dit et fait Napoléon durant dix-huit mois.* Par le comte de Las Cases. Nouvelle édition, revue et augmentée, ornée de gravures, planches, cartes et *fac-simile.* Tome V. In-18 de 6 feuilles, plus une planche. Imp. de Gaultier-Laguionie, à Paris. — A Paris, chez Barbezat. Prix. . . . . 0—75
L'édition aura 20 volumes.

3502. MÉTHODE DE LECTURE *dite lecture simplifiée.* Par L. A. Lemaître. In-8° de 7 feuilles 1/2, plus un tableau in-4° de 3 feuilles. Imp. de Perreymond-Dufort, à Brignoles. — A Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrazin; à Brignoles, chez l'auteur.

3503. MODÈLES DES JEUNES PERSONNES, ou *Traits remarquables, actions vertueuses, exemples de bonne conduite de la part des femmes, et morceaux extraits des meilleurs écrivains qui se sont occupés de l'éducation des filles.* Onzième édition. In-18 de 7 feuilles. Imp. de Luton, à Reims. — A Paris, chez Blanchard.

3504. MUSÉE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, ou *Recueil des principaux tableaux, statues et bas-reliefs des collections publiques et particulières de l'Europe,* dessiné et gravé à l'eau-forte par Reveil, avec des Notices descriptives, critiques et historiques par Duchesne aîné. XC^e^ livraison. In-8° de 3/4 de feuille, plus 6 planches. Imprim. de Rignoux, à Paris. — A Paris, chez Audot, rue des Macons-Sorbonne. Prix de chaque livraison. . . . . 1—0

Il y a texte anglais et texte franç is: voyez n. 214.

Cette livraisou renferme : Héliodore chassé du temple, d'après *Fr. Solimène;* Sainte Madeleine, d'après *Fr. Furini;* l'Adoration des Bergers, d'après *Vand r Werf;* Corps de garde hollandais, d'après *Jean Leduc;* Suzanne reconnue innocente, d'après *Valentin;* et un faune avec une panthère, groupe d'après l'antique.

3505. NOTICE DES PRINCIPAUX LIVRES *de la bibliothèque de feu M***, ancien évêque de Rodez, nommé à l'archevêché de Sens, dont la vente se fera le 28 juin 1830, à onze heures du matin, rue de la Chaussée-d'Antin, n. 7.* In-8° de trois quarts de feuille. Impr. de Guiraudet, à Paris. — A Paris, chez Silvestre.

3506. NOTICE EXPLICATIVE *sur l'abbaye de Westminster, à Londres.* In-8° de 2 feuilles. Imp. de Cordier, à Paris.

Livret pour le néorama.

3507. NOTICE SUR LE NOIR ANIMAL *employé comme engrais.* In-8 d'une demi-feuille. Imp. de Mangin, à Nantes.

3508. NOUVEAU GUIDE *du traducteur de l'anglais en français.* Par madame G. M. de Rochmondet. (Faux-titre et titre.) In-8° d'une demi-feuille. Imp. de A. Belin, à Paris. — A Paris, chez C. Letellier.

Pour des exemplaires du n. 2864, dont l'intitulé est différent.

3509. NOUVEAU TRAITÉ DE CIVILITÉ FRANÇAISE, *pour l'instruction de la jeunesse*, etc. In-18 de 2 feuilles. Imprim. d'Hurez, à Cambrai. — A Cambrai, chez Lesne-Daloin.

3510. LE NOUVEL ANGE CONDUCTEUR. In-12 de 16 feuilles. Impr. de Pétri, à Neufchâteau. (1829.) — A Neufchâteau, chez Pétri. — In-18 de 11 feuilles. Imp. de Deckerr, à Montbéliard.

3511. NOUVEL ITINÉRAIRE PORTATIF D'ITALIE, renfermant une description complète de ce pays et ses divers états; la statistique, la dernière liste des relais, le détail des monumens, antiquités et paysages, les hôtels en vogue. Par Perrot. Deuxième édition. In-18 de 9 feuilles 2/3, plus une carte et 5 panoramas. Imp. de Tastu, à Paris. — A Paris, rue de Savoie, n. 6. Prix. . . . . 5—0
La carte séparément, coloriée. . . . . 2—50

3512. NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DES VOYAGES, ou *Choix des voyages les plus intéressans.* Tome XLVIII. (Chardin, tome XIX.) In-18 de 6 feuilles. Imprim. de Cosson, à Paris. — A Paris, chez Lecointe, quai des Augustins, n. 49. Prix de chaque volume. . . . . 0—75

La collection formera 100 volumes.

3513. LA NOUVELLE MESSIADE, poëme. Par Edouard Alletz. In-8° de 32 feuilles 1/2. Impr. de Poussielgue Rusand, à Paris. — A Paris, chez Rusand, chez Delaunay.

En 16 chants.

3514. NOUVELLE MÉTHODE DE GRAMMAIRE ITALIENNE, avec des thèmes, des dialogues et un petit vocabulaire des mots les plus usités. Par le chevalier de Cardelli. Deux volumes in-18, ensemble de 17 feuilles 1/2. Imp. d'Ayné, à Lyon. (1829.)— A Paris, chez Cormon et Blanc; à Lyon, chez l'auteur, grande rue des Capucins, n. 10.

3515. NOUVELLE MÉTHODE *de lecture analytique et raisonnée, théorique et pratique, présentant la manière de rendre, par des exercices gradués, tous les sons de la langue française*, etc. Par P. J. Gilbert. In-12 de 4 feuilles 5/6. Imp. de Regnier, à Reims. — A Reims, chez l'auteur, rue des Bouchers.

3516. OBLIGATIONS PARTICULIÈRES *d'un député de Paris. Intérêts qu'il est spécialement appelé à défendre.* In-8° d'une feuille. Impr. de Lefebvre, à Paris.

3517. OBSERVATIONS *en faveur d'un pont suspendu à construire à Beauregard.* In-4° d'une demi-feuille. Imp. d'Ayné, à Lyon.

3518. OEUVRES COMPLÈTES DE BUFFON, augmentées d'articles supplémentaires sur divers animaux qui n'étaient point connus de Buffon. Par M. le baron Cuvier. Tome XXXVII. In-18 de 7 f^lles 1/9. — Gravures. XVI^e livraison. In-18 d'un neuvième de feuille servant de couverture, plus 5 planches. Impr. de Gaultier-Laguionie, à Paris — A Paris, chez P. Dupont. Prix du volume . . . . . o—65
Le cahier de planches. . . . . o—35
Coloriées. . . . . o—60
L'édition aura 50 volumes.

3519. OEUVRES COMPLÈTES DE BUFFON, avec les suites par M. de Lacépède; précédées d'une Notice sur la vie et les ouvrages de Buffon, par M. le baron Cuvier. Nouvelle édition, ornée de figures gravées d'après les dessins de Prêtre. Tomes XXXVII et XXXVIII. Deux volumes in-18, ensemble de 12 feuilles 2/9. Imprim. de Decourchant, à Paris. — A Paris, chez Lecointe, quai des Augustins, n. 49. Prix de chaque volume. . . . . o—60
Avec un cahier de planches. . . . . o—90
L'édition aura 80 volumes.

3520. OEUVRES COMPLÈTES DE E. T. A. HOFFMANN, traduites de l'allemand par M. Théodore Toussenel, et par le traducteur des romans de Veit Weber. Tomes XI et XII. Deux volumes in-12, ensemble de 18 feuilles 1/3. Imp. de Selligue, à Paris. — A Paris, rue des Grands-Augustins, n. 18.
Voyez n. 2920

3521. OEUVRES COMPLÈTES DE VOLTAIRE, avec des notes, préfaces, avertissemens, remarques historiques et littéraires. (Tome XLVIII.) *Correspondance générale*, tome VII. In-8° de 30 feuilles 5/8. Impr. de Rignoux, à Paris. — (Tome XVII.) *Histoire de Charles XII* et *Histoire de l'empire de Russie.* In-8° de 36 feuilles 1/2. Imp. de Locquin, à Paris—A Paris, rue Taranne, n. 14. Prix de chaque volume 2—25
Le tome XLVIII forme la XLIIe livraison de l'édition en 50 volumes in-8°, et contient la *Correspondance générale* du 3 janvier 1766 au 28 décembre 1767; c'est-à-dire, 133 pages du tome LXIV de l'édition de M. Lequien; tout le tome LXV, et 82 pages du LXVI. Le tome XVII est la 43e livraison.

3522. OEUVRES DE LORD BYRON. Quatrième édition, entièrement revue et corrigée par A. Pichot; précédée d'une Notice sur lord Byron par M. Ch. Nodier. (Faux-titres et titres des huit volumes.) In-8° de 2 feuilles. Imp. de F. Didot, à Paris. — A Paris, chez Pélicier.

3523. ORAISON DOMINICALE, à l'usage des électeurs. In-8° d'un quart de feuille. Imp. de Lottin de Saint-Germain, à Paris.

3524. ORNITHOLOGIE FRANÇAISE, ou *Histoire naturelle, générale et particulière des oiseaux de France.* Par J. P. Vieillot; les figures dessinées par P. Oudart. Dixième livraison. In-4° d'une feuille, plus 6 planches. Impr. de Lachevardière, à Paris. — A Paris, chez Merlin.
Prix. . . . . 7—0
Figures coloriées. . . . . 9—0
L'ouvrage aura 70 livraisons; on en promet deux par mois.

3525. PASQUINADES FRANÇAISES. *Fanfan*, ou *la Découverte du nouveau monde*, poëme heroï-comique en six chants. Par Jean-Jean, paysan de son endroit. Deuxième édition. (Faux-titre et titre.) In-12 d'un sixième de feuille. Imp. de David, à Paris. — A Paris, chez Garnier.

3526. PÉLERINAGE DE SAINTE-JULIENNE A COLOMBES *par Neuilly, près Paris.* Trois cahiers in-16, ensemble de sept huitièmes de feuille, plus une planche. Imp. d'Ad. Leclère, à Paris.

3527. PENSÉES CHRÉTIENNES. In-32 de 4 feuilles. Impr. d'Anner, à Troyes. — A Troyes, chez Anner. — In-32 de 3 feuilles. Imp. de Périsse fils, à Lyon. — A Lyon, chez Périsse frères.

3528. PETITE GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE, à l'usage des écoles primaires. Par F. Ansart. In-18 d'une feuille. Imp. de Renouard, à Paris. — A Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrazin. Prix. . o—25

3529. PETITE MACÉDOINE *sur les contrefacteurs en général, et plus particulièrement sur ceux de Lyon.* Par J. B. Dupuy, arbitre de commerce et professeur. In-8° d'une feuille 1/2. Imp. de Boursy, à Lyon.

3530. PETITS CONTES POUR LES ENFANS. Par l'auteur des *Œufs de Pâques;* traduit de l'allemand. In-18 de 4 feuilles 2/3. Impr. de Levrault, à Strasbourg. — A Strasbourg, chez Levrault.

3531. PIÈCES DÉTACHÉES. In-12 d'une feuille. Imprim. de Stahl, à Paris.
En prose.

3532. POÉSIES GOTHIQUES FRANÇAISES. *Le Casteau d'amours.* Par P. Gringore. In-8° d'une feuille 1/4. Impr. de Crapelet, à Paris. — A Paris, chez Silvestre.

3533. PRÉCIS *des leçons de travail graphique et de constructions forestières données à l'école royale forestière.* Par M. Paul Laurent. In-4° de 6 feuilles 1/4. Impr. d'Hæner, à Nanci. — A Nanci, chez l'auteur.
Prix. . . . . 16—0

3534. PRÉCIS HISTORIQUE SUR LES DROITS RÉUNIS, *d'après les documens officiels consignés dans le* Moniteur. Par M. le baron de R***, maire d'une commune importante ruinée par le bas prix des vins. Première partie. In-8° de 9 feuilles 1/2. Impr. de madame Huzard, à Paris.

3535. PRÉCIS POUR JEAN-MARIE RIVET, *ancien entrepreneur de bâtimens, rue Moncey, n. 4, à la Guillotière, plaignant contre M^e François-Arthus Joannon jeune, notaire, rue Saint-Pierre, à Lyon, prévenu d'abus et d'usure habituelle.* In-8° de 6 feuilles 1/2, plus 3 tableaux. Imp. d'Ayné, à Lyon.

3536. PREMIER GUIDE DE L'AMATEUR DU BILLARD. In-8° d'un quart de feuille. Imp. de Decourchant, à Paris.

3537. PRESSENTIMENT PHILOSOPHIQUE *sur le bonheur universel.* In-8° d'une feuille 1/2. Imp. de Ducessois, à Paris. — A Paris, chez Arthus Bertrand, rue Hautefeuille, n. 23.

3538. PRIÈRES ET INSTRUCTIONS CHRÉTIENNES *pour bien commencer et bien finir la journée, pour entendre saintement la messe*, etc. Par le P. N. Sanadon. Edition augmentée. In-18 de 12 feuilles 1/2. Imp. de Périsse fils, à Lyon. — A Lyon, chez Périsse frères.

3539. PRINCIPES RAISONNÉS D'AGRICULTURE. Par A. Thaër; traduits de l'allemand par le baron E. V. R. Crud. Seconde édition, revue, corrigée et augmentée de nouvelles notes. *Texte.* Tome I^er^. (Seconde partie.) In-8° de 18 feuilles. — Tome II. (Première et deuxième parties.) Deux cahiers in-8°, ensemble de 28 feuilles. — Atlas. Deuxième livraison. In-4° de 4 feuilles. Imp. de Decourchant, à Paris. — A Paris, chez Ballimore, et chez madame Huzard. Prix de chaque cahier du texte. . . . . 4—50
De l'atlas. . . . . 3—0
Il y aura quatre volumes ou huit livraisons de texte, et quatre livraisons d'atlas.

3540. PROTYPOGRAPHIE, ou *Librairies des fils du roi Jean.* Par J. Barrois. In-4° de 5 feuilles 1/2, plus 6 planches. Impr. de Crapelet, à Paris.
Tiré à cinquante exemplaires numérotés; c'est le discours préliminaire du n. 3255 qui contient aussi *six planches* (et non 3, comme je l'ai dit).
Feu M. de La Serna Santander a publié un *Mémoire historique sur la bibliothèque dite de Bourgogne, présentement bibliothèque de Bruxelles.* 1809, in-8°. M. le baron de Reiffenberg a publié l'année dernière des *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne, relatifs aux Pays-Bas.* Bruxelles. 1829, in-4°.
M. Peignot a donné récemment (voyez n. 412) le *Catalogue d'une partie des livres composant l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne de la dernière race.* 1830, in-8°.

3541. QUAND SERONS-NOUS GOUVERNÉS? In-8° d'une feuille 1/2. Imp. de David, à Paris.

3542. QUATRIÈME LETTRE D'UN ÉLECTEUR DE PARIS *à quelques électeurs des départemens.* Tableaux de la chambre des députés élus en 1827, dissoute par ordonnance du 16 mai 1830. In-8° de 2 feuilles 1/2. Impr. de Barbier, à Paris. — A Paris, chez Levavasseur, au Palais-Royal.
Voyez n. 3607 de 1829.

3543. QUESTION D'ÉTAT : *l'indépendance des tribunaux et l'inamovibilité des juges sont les sources du plus dur despotisme*, etc., etc., etc. In-8° de 4 feuilles Imp. de Demonville, à Paris.

3544. RAPPORT SUR LE TRACÉ DU CHEMIN DE LA LOIRE, *depuis Rouanne jusqu'au chemin de fer de Saint-Etienne à Andrezieux.* Par MM. Mellet et Henry. In-8° d'une feuille 1/4. Imp. de Chassaignon, à Paris.

3545. RÉFLEXIONS ADRESSÉES PAR UN PAIR DE FRANCE *aux habitans de son département, à l'occasion des prochaines élections.* In-8° d'une feuille 1/4. Imp. de A. Pihan Delaforest, à Paris.

3546. RÉFUTATION DU RAPPORT DE M. LISFRANC *à l'académie royale de médecine, en date du 5 mai 1830.* Par Louis-François Gondret. In-8° de 4 feuilles. Imp. de Rignoux, à Paris.

3547. REGLEMENS *pour les enfans qui fréquentent les écoles chrétiennes.* In-12 de 2 feuilles. Imp. de Lambert Gentot, à Lyon. — In-16 de 2 feuilles. Imp. de Vanackère, à Lille.

3548. RÉHABILITATION D'ESTIENNE DOLET, *célèbre imprimeur de*

Lyon, brûlé à Paris le 3 *août* 1546, *jour de l'invention de saint Estienne, son patron.* In-12 d'une feuille. Imp. de Tastu, à Paris.
Tiré à 60.

3549. Les remords, nouvelle ardéchoise. Par Jacques Annet Reboul, avocat. In-12 de 2 feuilles 1/2. Imp. de Borel, à Valence.

3550. Répertoire du théâtre de madame. *La Loge du portier.* Par MM. Scribe et ***. Seconde édition. Dix-neuvième livraison. Grand in-32 d'une feuille 1/4. Imprim. de Dondey-Dupré, à Paris. — A Paris, chez Pollet, rue du Temple; chez Houdaille. Prix. 1—0

3551. Réplique a la commission de trypoli de syrie, *présentée à l'académie royale des sciences le* 11 *janvier* 1830. Par M. le docteur Leymerie. In-8° de 2 feuilles 1/2. Imp. de David, à Paris. — A Paris, chez l'auteur, rue Meslay, n. 17,

3552. Réponse a m. l. companyo d. m. *sur sa brochure intitulée :* Mémoire descriptif et ostéographie de la baleine échouée sur les côtes de la mer. In-4° d'une feuille 1/2. Imp. d'Alzine, à Perpignan.
Signé Farines, pharmacien : voyez n. 3324.

3553. Le secrétaire français, contenant des modèles de lettres sur toutes sortes de sujets, des lettres de change, etc. Quatrième édition. In-18 de 3 feuilles. Impr. de Chassaignon, à Paris. — A Paris, chez Chassaignon, rue Gît-le-Cœur, n. 7. Prix. . . . . 0—50

3554. Société d'émulation *du département du Jura.* In-8° de 6 feuilles Imp. de Gauthier, à Lons-le-Saulnier.

3555. Les soldats chrétiens. In-18 de 6 feuilles. Impr. de Belon, au Mans. — Au Mans, place Saint-Nicolas, n. 2. Prix. . . 0—50
VIIe livraison de la *Bibliothèque chrétienne.*

3556. Les soliloques de saint augustin, traduits du latin. Nouvelle édition. In-18 de 7 feuilles. Imp. de Chambeau, à Avignon.

3557. Souvenirs du cours de panteugraphie *dirigé par MM. de Montry et Garnier.* In-8° de 2 feuilles 1/2. Imprim. de Silbermann, à Strasbourg. Prix. . . . . 2—0

3558. Suite des histoires et paraboles *du père Bonaventure Giraudeau.* Par Champion de Nilon. In-18 de 7 feuilles 1/3. Imp. de Périsse fils, à Lyon. — A Lyon et à Paris, chez Périsse frères.

3559. Suite du répertoire du théâtre de madame. *Le Fou de Péronne.* Par MM. Scribe et H. Dupin. Seconde édition. In-32 d'une feuille 3/16. Imp. de Duverger, à Paris, — A Paris, chez Bezou, boulevart Saint-Martin, n. 18; chez Aimé André. Prix . . . . . 1—0

3560. Supplément *à l'instruction sur la presse autographique de M. Pierron, rue Saint-Honoré, n.* 123. In-12 d'une demi-feuille. Imp. de Carpentier-Méricourt, à Paris.

3561. Sur les élections. In-8° de trois quarts de feuille. Impr. de Poussielgue-Rusand, à Paris.

3562. Syllabaire. In-12 de 3 feuilles. Imp. de Chaillot, à Avignon. — A Lodève, chez Fuleran Beaupilier. — In-12 de 3 feuilles. Imp. e Jullien, à Montpellier.

3563. Tableau général de l'histoire universelle ancienne, *résentant un moyen sûr et facile de classer avec fruit tout ce qui s'est assé depuis la création jusqu'à Jésus-Christ, espace de* 4004 *ans.* Par

A. Lesage (comte de Las Cases). In-plano. Impr. de Renouard, à Paris. — A Paris, chez Leclère, boulevart Saint-Martin.

3564. TARIF *du tonneau des marchandises chargées par mer, en usage sur la place de Nantes.* In-4° de 2 feuilles 1/2. Imprim. de Mangin, à Nantes.

3565. TRAITÉ DE CHIMIE. Par J. J. Berzélius; traduit par A. J. L. Jourdan sur des manuscrits inédits de l'auteur et sur la dernière édition allemande. Première partie. *Chimie minérale.* Tome II. Grand in-12 de 23 feuilles, plus 2 planches et 28 feuillets pour cartons et *errata* du tome I^er^. Imp. de F. Didot, à Paris. — A Paris, chez F. Didot, rue Jacob, n. 24, et chez Baillière.

3566. TRAITÉ DE MÉCANIQUE CÉLESTE. Par M. le marquis de La Place, pair de France. Seconde édition, conforme à la première. Tome II. In-4° de 49 feuilles 3/4. Impr. d'Huzard-Courcier, à Paris. (1829.) — A Paris, chez Bachelier, quai des Augustins, n. 55.

3567. TRAITÉ DES ARBRES FRUITIERS. Par Duhamel du Monceau. Nouvelle édition, augmentée, etc., par A. Poiteau et P. Turpin. LXII^e^ livraison. In-folio de 2 feuilles 1/2, plus 6 planches. Imprim. de le Normant, à Paris. — A Paris et à Strasbourg, chez Levrault. Prix de chaque livraison. . . . . 30—0

3568. LA TRAITE DES BLANCS, ou *le Cri de désespoir d'un détenu pour dettes contre la contrainte par corps.* Par J. B. P. Brunel, ancien avocat-avoué; dédiée aux amis de l'humanité; et suivie de poésies sur le même sujet et sur la liberté, par Nestor de Lamarque. In-8° de 11 feuilles 1/4. Imp. de Dondey-Dupré, à Paris. — A Paris, chez Astier, rue Saint-Louis, n. 47.

3569. TRAITÉ DU DROIT D'ALLUVION, ou *Examen approfondi des droits de l'état et des riverains sur les atterissemens naturels et accidentels des fleuves, rivières et ruisseaux; présentant l'origine et les motifs du droit d'alluvion, ses attributs, ses limites et ses abus, le mode de partage des atterissemens, ainsi que les raisons d'équité qui sollicitent l'abolition de ce droit.* Par M. Chardon. In-8° de 25 feuilles 3/4, plus 15 planches. Imp. de Comynet, à Avallon. — A Avallon, chez Comynet; à Paris, chez Tourneux. Prix. . . . . 8—0

3570. TRENTE ANNÉES DE LA VIE DE L. E. JOUBERT, *condamné par la cour d'assises des Côtes-du-Nord, le 28 avril 1830, à vingt ans de travaux forcés, au carcan et à la flétrissure, pour crime de faux en effet de commerce et de bigamie.* Cet abrégé succinct, écrit par lui-même avec une rigoureuse vérité, offre le tableau d'une vie continuellement agitée par des circonstances pleines d'intérêt, dignes de fixer la curiosité publique. In-12 de 3 feuilles 2/3. Impr. de Guyon, à Saint-Brieuc. — A Saint-Brieuc, chez madame veuve Guyon. Prix. . . . . 1—50

Se vend au profit de l'auteur, né à Lyon, le 23 novembre 1786.

3571. TRÉSOR DE LA BOURGOGNE, ou *Tableau analytique des hommes illustres de cette province.* In-8° de 5 feuilles. Impr. d'Odobé, à Dijon. — A Dijon, chez Tussa et Decailly; à Beaune, chez Blondeau Dejussieu; à Auxonne, chez Robin. Prix. . . . . 2—50

Contient 1° *le Pouaite bourguignon ai sé paï*, pièce de vers en patois bourguignon. 2° *Hommage poétique aux grands hommes de Bourgogne.* 3° La liste par ordre géographique des villes de la Bourgogne, des hommes illustres. Je ne sais pourquoi, page 49, Carnot est qualifié *pair de France*: ce qui me rappelle que, dans un *almanach royal* des premières années de la restauration, ce titre a été donné à Masséna, qui cependant n'était pas *pair de France.* Page 77,

on dit Sauvigny né à Auxerre, et mort en 1809. Edme-Louis Billardon de Sauvigny est né à La Rochelle, le 15 mars 1736, et mort à Paris, le 19 avril 1812 (voyez la notice de M. J. Ravenel, en tête des *Amours de Pierre-le-Long*; 1829, in 32, et aussi sa note page 71 du tome 1er de son édition en publication des *Mémoires secrets de Bachaumont*.

Le 30 novembre 1783, on représenta à Dijon les *Fêtes dijonnaises*, ou *l'Apothéose des hommes illustres nés à Dijon; pièce en un acte* (et en vers) *mêlée de chants, etc., par M. de St-Aubin, directeur de spectacles*. Dijon, Causse, 1783, in-8°.

Je crois qu'il existe une autre composition à peu près du même genre en l'honneur des Bourguignons illustres: je n'affirme rien. C'est au *Journal de Dijon et de la Côte-d'Or*, rédigé par M. C. N. Amanton, qu'il appartient de prononcer.

3572. TRIGONOMÉTRIE RECTILIGNE TRANSCENDANTE, *dans laquelle on dispense du chaînage, avec la description d'un panthographe invariable que les géomètres composeront eux-mêmes pour la réduction des plans par des procédés simples et faciles, suivie de la Résolution du problème de la quadrature du cercle par les principes de la géométrie.* Par J. B. Cheval. In-12 de 10 feuilles 2/3, plus 2 planches. Imp. de madame veuve Tribouillard, à Avranches. — A Paris, chez Béchet aîné, quai des Augustins; chez Bachelier.

La résolution de la *Quadrature du cercle* a sa pagination particulière, et a déjà été publiée l'année dernière (voyez n. 7259 et 7624 de 1829).

J'ai, l'année dernière (voyez-en les numéros 501, 7058, et les pages 135-136), donné une liste d'écrits sur la quadrature du cercle. J'ajouterai que ce n'est pas seulement dans ses *Essais d'un apprenti philosophe*, que Pierre Hourcast émé s'est occupé de la quadrature; il en avait déjà parlé dans ses *Aventures de messire Anselme*, 1790, deux volumes in-8°, en 4 parties; 1796, quatre volumes in-8°.

3573. LES TROIS COUCHÉES, ou *l'Amour au poste*, comédie-vaudeville en trois actes. Par MM. Roche et Duflot; représentée sur le théâtre des Variétés le 11 mai 1830. In-8° de 2 feuilles. Imp. de David, à Paris. — A Paris, chez Boulland. Prix. . . . . 2—0

3574. TROIS PREMIERS LIVRES *des Aventures de Télémaque*, pour leur application à la langue française, d'après la méthode de M. Jacotot. In-12 de 3 feuilles 1/2. Impr. de Rossary, à Lyon. — A Lyon, chez Babeuf.

3575. UN ÉLECTEUR CONSTITUTIONNEL *à ses collègues du département de la Nièvre.* In-8° de trois quarts de feuille. Imprim. de Delavau, à Nevers.

3576. UNE SAISON A PLOMBIÈRES. Par M. le baron de M***. Seconde édition. In-18 de 8 feuilles, plus une lithographie. Imp d'Anner André, à Troyes. — A Plombières, chez Herissé.

3577. VICISSITUDES HUMAINES. Ode. Par Mrin Chevalier. In-12 d'une demi-feuille. Imp. de Goulard, à Rochefort.

3578. VICTOR, ou *l'Enfant des bois.* Par J. H. B. Geller. Deux volumes in-18, ensemble de 6 feuilles. Imprim. de Luton, à Reims. — A Paris, chez Caillot.

3579. LA VIE DU VÉNÉRABLE PÈRE PIERRE CLAVIER, *de la compagnie de Jésus.* Par le P. Bertrand-Gabriel Fleuriau. Nouvelle édition, revue avec soin et augmentée de notes. Deux volumes in-18, ensemble de 14 feuilles. Impr. de Béthune, à Paris. — A Paris, rue Palatine, n. 5, et chez Gaume frères.

Fait partie de la *Bibliothèque des amis de la religion*.

3580. VIEUX CONTES *pour l'amusement des grands et des petits enfans;* ornés de 12 gravures comiques. In-18 de 7 feuilles. Impr. de Boudon-Caron, à Amiens. — A Paris, chez Boulland.

3581. VOEUX D'UN ÉLECTEUR. In-8° de 2 feuilles 1/2. Imp. de Selligue, à Paris.

Signé d'Urclé, électeur dans le département de l'Eure.

3582. LA VOIE DU PARDON, ou *Connaissance abrégée de ce qu'il faut faire et savoir pour s'approcher avec fruit du sacrement de pénitence.* Ouvrage utile à toutes sortes de personnes. Cinquième édition. In-18 de 3 feuilles. Imp. de Périsse fils, à Lyon. — A Lyon et à Paris, chez Périsse frères.

3583. VOYAGE A MIGNÉ, ou *Recueil de faits et de témoignages concernant l'apparition miraculeuse de la croix à Migné.* Première et deuxième parties. Deux volumes in-18, ensemble de 6 feuilles, plus une gravure. Imp. de Lefort, à Lille. — A Paris, chez Ad. Leclère, quai des Augustins, n. 35.

3584. VOYAGE *de son altesse royale* MADAME, *duchesse de Berri, au berceau de Henri IV; suivi d'une liste alphabétique de toutes les personnes nommées dans cet ouvrage et des souscripteurs.* Par A. Pihan Delaforest. In-8° de 42 feuilles 1/2. Imp. de A. Pihan Delaforest, à Paris. — A Paris, chez A. Pihan Delaforest.

3585. LES VRAIS PRINCIPES DE LA LECTURE, *de l'orthographe et de la prononciation française.* Par MM. Viard et Luneau de Boisjermain. Nouvelle édition, corrigée et augmentée de l'arithmétique et d'un abrégé des sciences et des arts. Par un instituteur. In-12 de 10 feuilles. Imp. de Chambeau, à Avignon.

LIVRES ALLEMANDS.

3586. DAS NEUE TESTAMENT. (*Le Nouveau Testament.*) In-18 de 17 feuilles 1/9. Imp. de madame veuve Silbermann, à Strasbourg.

3587. DIE SIZILISCHE VESPER, ein traverspiel nach dem frankosischen der Casimir Delavigne, metrisch verdeutscht von Benjamin Dietz. (*Les Vêpres siciliennes*), tragédie, traduite du français de Casimir Delavigne, par B. Dietz.) In-8° de 5 feuilles. Impr. de madame veuve Silbermann, à Strasbourg.

LIVRES ANGLAIS.

3588. A VEEW IN PARIS, or a brief description of all the public buildings and other objects worthy the attention of foreigniers divided into six days, etc. In-18 de 4 feuilles 5/9, plus un plan. Imprim. de J. Didot aîné, à Paris.

3589. GUIDE THROUGH SWITZERLAND AND SAVOY. By G. Downes. New edition. (Faux-titre et titre.) In-18 d'un neuvième de feuille. Imp. de Belin, à Paris. — A Paris, chez Galignani.

3590. THE DOOM OF DEVORGOIL A MELO-DRAMA : auchindrane or the ayshire tragedy. By sir Walter Scott. In-12 de 9 feuilles 2/3. Imp. de J. Didot aîné, à Paris. — A Paris, chez A. et W. Galignani.

3591. THE GOOD AUNT, a tale by Maria Edgeworth. In-8° de 5 feuilles. Imp. de Crapelet, à Paris. — A Paris, chez Baudry, rue du Coq-Saint-Honoré.

Un premier titre porte : *Moral Tales, tom. II.*

3592. THE GOOD FRENCH GOVERNESS, a tale by Maria Edgeworth. In-18 de 5 feuilles. Impr. de Crapelet, à Paris. — A Paris, chez Baudry, rue du Coq-Saint-Honoré.

Un premier titre porte : *Moral Tales*, tome IV.

3593. THE HOUSE OF ASPEN, A TRAGEDY. By sir Walter Scott. In-12 de 4 feuilles 1/2. Impr. de J. Didot aîné, à Paris. — A Paris, chez A. et W. Galignani.

LIVRE GREC.

3594. XENOPHONTIS HISTORIARUM de expeditione Cyri librum septimum, sive Recessus decem millium librum quintum et ultimum, quo omnia quæ à Græcis Chrysopoli profectis, donec Pergamum Mysiæ urbem revertissent, gesta sunt, narrantur. Accuratè revisum divisit capitibus, argumentis explicavit, notisque illustravit A. Mottet. Græcè. In-12 de 2 feuilles 5/6. Imprim. d'Aug. Delalain, à Paris. — A Paris, chez Auguste Delalain, rue des Mathurins-Saint-Jacques. Prix. . . . . 1—50

LIVRE ITALIEN.

3595. SCELTA DI ALCUNI RACCONTI ISTORICI MESSI in lingua italiana da Vergani; nuova edizione, accresciuta d'una seconda parte, dal cavaliere don Pio Cardelli. In-18 de 4 feuilles 8/9. Imp. d'Ayné, à Lyon. — A Paris, chez Cormon et Blanc; à Lyon, chez l'auteur, rue des Capucins, n. 10.

LIVRES LATINS.

3596. BREVE CARNOTENSE, pro anno Domini 1830, etc. In-12 de 4 feuilles 1/3. Imp. de Labalte, à Chartres.

3597. HEURES CHRÉTIENNES. In-32 de 5 feuilles 1/4. Imp. de Lefort, à Lille. — Heures complètes (de Troyes), partie d'été. In-18 de 25 feuilles. Impr. d'Anner André, à Troyes. — Heures en forme de paroissien. In-12 de 28 feuilles 1/6. Imprim. de Caillard, à Narbonne. — Heures paroissiales (de Vienne). — In-18 de 18 feuilles. Impr. de Lambert Gentot, à Lyon. — Heures romaines. In-18 de 15 feuilles. Imp. de Carrère, à Rodez. (1829.)

3598. ORDO, etc. In-12 de 2 feuilles 1/2. Imp. de Carrère, à Rodez. — In-16 de 2 feuilles 1/2. Imp. de Mégard, à Rouen. Prix. . o—60

3599. PETIT PAROISSIEN DES DAMES, contenant l'ordinaire de la messe, etc. In-32 de 4 feuilles 1/2. Imp. de Tarbé, à Sens. — A Sens, chez Tarbé.

Latin-français.

3600. PETITES HEURES PAROISSIALES, contenant les offices, vêpres, hymnes et proses de l'église. In-32 de 5 feuilles 1/2. Impr. de Périsse fils, à Lyon. — A Lyon et à Paris, chez Périsse frères.

3601. LES POÉSIES DE TIBULLE, traduites en vers français par Valamont. In-8° de 17 feuilles 1/4. Imp. de Pihan Delaforest Morinval, à Paris. — A Paris, chez Pihan Delaforest Morinval, chez Delaunay.

Le texte est en regard.

3602. PSAUTIER, à l'usage du diocèse de Nanci. In-18 de 19 feuilles 1/9. — *Id.*, à l'usage du diocèse de Saint-Diez. In-18 de 19 feuilles 1/9. Imp. de Dubiez, à Remiremont. — A l'usage du diocèse de Nanci et Toul et de Saint-Diez. In-12 de 20 feuilles. Impr. de Lescure, à Nanci.

3603. Q. HORATII FLACCI CARMINA EXPURGATA, cum adnotationibus ac perpetuâ interpretatione Josephi Juvencii, è societate Jesu. Nova editio, accuratissima. Deux volumes in-12, ensemble de 29 feuilles 1/2. Imp. d'Ayné, à Lyon. — A Lyon, chez Ayné.

3604. LA SAINTE BIBLE, en latin et en français, suivie d'un dictionnaire étymologique, géographique et archéologique. XVII^e^ livraison

(Ire du tome IX). In-8° de 17 feuilles, plus 3 planches. Imp. de Didot aîné, à Paris. — A Paris, chez Lefèvre, rue de l'Eperon. Prix de chaque livraison. . . . . 8—0

L'ouvrage aura 24 livraisons promises de mois en mois. Le texte latin est au bas des pages et en plus petits caractères.

3605. SUMMA SANCTI THOMÆ hodiernis academiarum moribus accommodata, sive Cursus theologiæ juxtà mentem divi Thomæ; insertis pro re nata digressionibus in historiam ecclesiasticam operâ et studio F. Caroli Renati Billuart Editio nova, accuratè emendata; accedit rerum index generalis alphabeticus. Tomus primus et tomus sextus. Deux volumes in-8°, ensemble de 63 feuilles. Imprim. de Decourchant, à Paris. — A Paris, chez Méquignon junior, rue des Grands-Augustins, n. 9.

L'édition aura vingt volumes; on en promet deux tous les trois mois. Prix de chaque volume. . . . . 4—50

IMPRESSIONS LITHOGRAPHIQUES.

3606. EAUX DES PYRÉNÉES. Vues dessinées d'après nature et lithographiées par Monthelier et Tirpenne; figures par V. Adam; esquisses de mœurs par Ad. de la Villette. In-folio de 5 planches, plus un frontispice. Impr. lithographique de Bichebois, à Paris. — A Paris, chez Tirpenne, rue du Cloître-Saint-Jacques-l'Hôpital, n. 5; chez Chaillou-Potrelle, chez Rittner, chez Mongie aîné.

Voyez n. 2589.

LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE.

3607. ILLUSTRATIONS OF THE EXODUS: consisting of the following views, from Drawings; taken on the spot, during a journey in Arabia-Petræa in the year 1828. Petit in-folio oblong de 6 feuilles, plus 6 planches. Imp. de Gurnell et Shearmann, à Londres. — A Londres, chez Richard Bentley; à Paris, chez Giraldon-Bovinet.

ESTAMPES.

I. — GRAVURES ET LITHOGRAPHIES (1).

Dont la publication et la vente sont autorisées, conformément à la loi du 25 mars 1822 (art. XII), et à l'ordonnance du roi du 1er mai 1822.

534. RECUEIL DE DÉCORATIONS THÉATRALES et autres objets d'ornement, composé par Léger Larbouillat; 1re, 2e, 3e, 4e et 5e livraisons, 25 planches. — A Paris, chez l'auteur, rue Mazarine, n. 32. Prix de chaque livraison sur colombier. . . . . 5—0

Sur papier vélin . . . . . 7—0

L'ouvrage aura 12 livraisons.

535. VRAI PORTRAIT DE ST. VINCENT DE PAUL, en mémoire des reliques de St. Vincent de Paul, par L. Chéry. Imp. de Gobert, à Paris. — A Paris, chez Genty, rue St.-Jacques.

536. LE DEY FILÉ. Imp. de Gobert, à Paris.

537. Essais à l'eau forte, par H. Jolivard, Ier cahier, 7 planches. — A Paris, chez Moyon, rue de l'Université, n. 5. Prix, sur papier blanc. . . . . 7—0

Papier de Chine. . . . . 12—0

Voyez aussi les numéros 3404, 3407-8, 3423, 4460, 3484, 3494, 3504, 3506, 3524, 3567, 3606-7 des LIVRES.

MM. les graveurs et éditeurs d'estampes et de musique sont priés d'envoyer la note des articles *avec l'adresse des vendeurs et des prix*, à M. Beuchot, rue de l'Abbaye, n. 6, *qui n'accepte aucun exemplaire de ces objets.*

538. Cré nom..... !! nous couper les vivres. Imp. de Fonrouge, à Paris. — A Paris, chez l'auteur, rue du Coq, n. 4, et chez Haute-cœur-Martinet.

539. Saint vincent de paul, d'après Turonnen, par Fournier. — Provins, monumens inédits, 24 planches in-4°. Impr. de Delarue, à Paris.

540. Bataiie d'austerlitz, aqua-tinta. — A Paris, chez Guyonnet, rue des Maçons-Sorbonne, n. 12.

541. Babioles chinoises, n. 9, 8 sujets sur la même planche, par Lassalle. — Babioles lithographiques, n. 8, sept sujets sur la même feuille, par Bruyères. Imp. de Frey, à Paris. — A Paris, chez Chaillou-Potrelle, rue St.-Honoré, n. 140.

542. Six vues de la Suisse sur la même feuille. — *Vue à Hasli un Grund.* — *Achenstein.* — *Dorf et Alpbach*, par Meyer. Imprim. de Frey, à Paris.

543. Quatre petits sujets lithographiés sur la même planche. Impr. de Fr[illegible], à Paris. — A Paris, chez Robin, rue de Choiseul, n. 12.

544. Iconographie des contemporains, depuis 1789 jusqu'à 1820. 34[e] livraison in-8° : *Barbé-Marbois.* — *Roland.* — *L'abbé de La Mennais.* — *Pasquier.* Iconographie française, ou *Portraits des personnages les plus illustres qui ont paru en France depuis François I[er] jusqu'à la fin du règne de Louis XVI*, VIII[e] livraison in-8°. *Fénelon.* — *Madame de Maintenon.* — *Le père Lachaise.* — *Turenne.* — Choix de costumes des différens peuples de l'Europe, par Hippolyte Lecomte. — *Femme de l'île d'Ouessant*, planche 37. — *Paysan des environs de Cléder*, planche 38. — *Femme de Fouesnant*, planche 39. — *Paysan du Comaret*; planche 40. Imprim. de M[me] veuve Delpech, à Paris. — A Paris, chez M[me] veuve Delpech, quai Voltaire, n. 3.

545. Modèles d'écriture. — Loi de Dieu : *Adorons notre divin Jésus, honorons sa religion, notre roi; c'est le devoir d'un chrétien.* — Nos vœux : *Que Dieu sauve le Roi, les Bourbons, la monarchie; ils seront exaucés*, par Desnos. — A Paris, chez Bulla, rue Saint-Jacques, n. 38. Prix. . . . . 0—60

546. Lord byron, par Adèle Ethiou, pointillé et eau forte pour les œuvres publiées à Bruxelles.

547. Famille de pêcheurs, d'après Collin, par Marin Delavigne. Imp. d'Engelmann, à Paris. — A Paris, chez Engelmann, cité Bergère, n. 1.

548. Henriette sontag. — madame damoreau-cinti. — *Madame Amélie Haitzinger*, par Vigneron. Imprim. d'Engelmann, à Paris. — A Paris, chez Schlesinger, rue de Richelieu, n. 97

549. Quinze sujets divers gravés par L. A. Clæssens, d'après Rembrandt, Van-Dick et autres maîtres. — *Vieillard.* — *Judith.* — *Portrait d'après F. Boll.* — *Musiciens de village.* — *Le rieur.* — *Intérieur hollandais.* — *Paysage d'après J. Decker.* — *Paysage.* — *Décollation de St. Jean.* — *Le villageois en belle humeur.* — *Les amours de J. Stein.* — *Philosophe en méditation.* — *Le cavalier.* — *Portrait de J. Richardot*, eau forte. — A Paris, chez Monnot-Leroy, rue Thévenot, n. 14; chez Chaillou-Potrelle, rue St-Honoré, n. 140. Prix, sur papier de Chine. . . . . 120—0
Sur papier blanc. . . . . 60—0

550. Saint jacques le majeur. — st. blaise et st. guérin. — *St.*

François Régis. — *Notre saint père le pape*, planches en bois. Imp. de Deckherr, à Montbéliard.

551. PERSONNAGES DU ROMAN DE QUENTIN DURWARD : *Crèvecœur.* — *Pavillon.* — *Jeanne de France.* — *Tristan l'Ermite.* — *Galeotti*, par A. et E. Devéria. Prix, sur papier blanc. . . . . 5—0
Papier de Chine. . . . . 7—50
Colorié. . . . . 10—0
— Grands costumes. — *Ecossais, chef de Clan.* — *Bressanne.* — *Alsacienne.* — *Le comte de Clermont, sous Charles VI.* — *Costume civil du tems de Louis XIII.* — *Chinois*, par Devéria. Imp. de Fonrouge, à Paris. — A Paris, chez Ostervald aîné, quai des Augustins, n. 37; chez Fonrouge, quai Conti, n. 5. Prix, en noir. . . . . 12—0
Colorié. . . . . 24—0

552. LE BOUDOIR, par Gérard Fontallard. Imp. de Ardit, à Paris. — A Paris, chez Ardit, rue Vivienne, n. 2.

553. LA SORTIE DE LA PROCESSION. Impr. de Lemercier, à Paris. — A Paris, chez Chaillou-Potrelle, rue St-Honoré, n. 140.

554. LE DEY BATTU. Imp. de Gobert, à Paris.

555. SAINT LOUIS DE GONZAGUE. — VUE DE LA VILLE D'ALGER, eau forte. — A Paris, chez Cereghetti, rue Galande, n. 2.

556. L'AMOUR MATERNEL. — L'AMOUR FRATERNEL, par M. Z. — *Chasse au loup*, d'après Destouches. — *Le chamois blessé*, d'après Ridinger, par Renard. Imp. de Mendouze, à Paris. — A Paris, rue St.-Pierre-Montmartre, n. 10.

557. SOUVENIR D'ALGER, par Henri Monnier. — (Chœur de vestales) *De ton ardeur, auguste victime !* — (Le grand-prêtre) *J'ai connu le malheur et j'y sais compatir*, par Bellangé. — Etudes à la manière du crayon noir et ombrées, 2 planches. — Quatre sujets sur la même feuille. Imp. de Ratier, à Paris.

558. LE RHÔNE, description historique et pittoresque de son cours, depuis sa source jusqu'à la mer, par M. Sauvan, 8e et 9e livraisons, 8 planches gravées à l'aqua-tinta. — A Paris, chez Ostervald, rue Gaillon, n. 10; chez Rittner, boulevart Montmartre, n. 12.

559. TOBIE REND LA VUE A SON PÈRE, par de Tissandier. — *Départ de la chaloupe.* — *Vallée de Royat*, n. 1, par Bonhomme. Impr. de Thibaud-Landriot, à Clermont-Ferrand.

560. LE PORTEMENT DE CROIX, d'après Raphaël, par L. A. Drouin. Imp. de Villain, à Paris.—A Paris, chez l'auteur, rue du Canivet, n. 2.

561. PORTE D'ENTRÉE DE LA COUR DU CHATEAU D'OUTRELAISE, appartenant à madame la comtesse Hercule de Polignac. — *Les jumeaux de Thomassin de St. Paul.* Imp. de Villain, à Paris.

562. MADAME PRADHER, lithographiée d'après nature, par Vigneron. Imp. de Villain, à Paris. — A Paris, chez Gihaut frères, boulevart des Italiens, n. 5.

563. Galerie des saints, 20e livraison : *St. Louis de Gonzague*, d'après Lebrun. — *Ste. Justine, martyre*, d'après Pordenon, par Perrot. Impr. de Ratier, à Paris. — A Paris, chez Ferrot, rue St.-Etienne-Bonne-Nouvelle, n. 15.

564. LA FRAYEUR, par Naras et Lange. Imp. de Langlumé, à Paris.

565. CHARES X, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE. — Costumes suisses, planche 90. — L'armée turque, infanterie, planche 96. — Scènes militaires, planche 86. — Cavalerie turque, planche 92. — Huit saints et saintes, planches 95 et 100. — Costumes tyroliens, planché 91. —

Cuirassiers, planche 99. — Mœurs et usages des Chinois, planche 89. — Un homme jouant aux cartes. Imp. de Jundt, à Strasbourg.

566. Cours de dessin linéaire à l'usage des écoles des beaux arts et de celles des arts mécaniques, composé par MM. J. A. P. et J. Laurent, 8e et 9e livraisons, in-folio de 16 planches et une feuille texte lithographié. Imp. d'Engelmann, à Mulhausen. — A Paris, chez Engelmann, cité Bergère, n. 1.

567. Madame bagolini mariani. — *Grand assaut donné le 13 novembre 1828 à Paris.* — *Vue d'un moulin situé sur les petites eaux de St-Hilaire près Rouen*, par Bérat. Imp. de Périaux, à Rouen.

568. Douze planches modèles de tapisserie, nos 104, 106, 107, 109, 110, 112, 113, 115, 117. 118, 120 et 121. — A Paris, chez Maindron, quai aux Fleurs, n 3.

569. Hyène terrible du cap de bonne-espérance apprivoisée par M. Martin. — *Apothéose d'Henri IV, seul roi de qui le peuple ait gardé la mémoire*, par Geslin, avec treize lignes de texte. Imprim. de Renou, à Paris.

570. La sentinelle perdue. — *Ça s'appellera pourtant monseigneur!* par Corneille. Imp. de Ratier, à Paris. — A Paris, chez Aubert, galerie Véro-Dodat.

571. Je suis français !.... moi. — *Le dîner maigre, vendredi d'un pauvre homme.* — *Le maigre dîner, vendredi d'un homme pauvre*, par C. J. Traviès. — *Innovation romantique; l'adoption de ce costume à la fois gracieux et pittoresque, est retardé à cause d'une discussion qui s'est élevée entre les camarades relativement à la forme.... du chapeau.* Impr. de Ratier, à Paris. — A Paris, chez l'éditeur, rue du Coq, n. 4.

572. Déclaration d'un artilleur de la garde. — Déclaration d'un sapeur-pompier. — Déclaration d'un pâtissier, par Bouchot. Imp. de Gobert, à Paris. — A Paris, chez Genty, rue St-Jacques.

573. Association du sacré coeur. — *Pratique de la sainte communion.* — *Pratique de la pénitence.* — *Pratique de l'oraison et du recueillement.* — *Notre-Dame du Mont-Carmel*, 10 planches sur la même feuille. — *Notre-Dame des Sept-Douleurs*, 10 planches sur la même feuille. — Sciences et pratiques pour chaque jour, ou veille de la communion, 2 planches de 16 sujets chaque. — Neuvaine au sacré cœur de Jésus. — Neuvaine au sacré cœur de Marie. — Etrennes de l'enfant Jésus, 2 planches de 16 sujets chaque. — 48 sujets, dont Ste. Marie, Ste. Marie mère de Dieu, etc., sur trois planches de 16 sujets chaque. — A Paris, chez Maradan, place Maubert, n. 22.

574. Bains de mer a domicile. Imp. de Renou, à Paris.

575. Pégase romantique. —

Galoppe, mon coursier rapide,
Galoppe, ne t'arrête pas,
Galoppe, car devant tes pas,
L'espace est vide.

Imp. de Mendouze, à Paris. — A Paris, chez Ostervald, quai des Augustins, n. 37.

576. Le sérail en émoi : *Enfin les voilà arrivés ces gentils Français! vois-tu ce grand blond, ma chère, et plus près ce beau brun; divin Mahomet, nous allons donc être toutes épousées.* — *Mam'zelle Fœdera, je ne peux plus vous prêter ce p'tit ange-là à moins de cinq francs!* par E. Forest. Imp. de Mendouze, à Paris. — A Paris, chez Aubert, galerie Véro-Dodat.

577. La vierge aux balances, d'après Léonard de Vinci, par Gar-

nier. — A Paris, chez l'auteur, rue du Faubourg-St.-Jacques, n. 39. Prix. . . . . 24—0

CARTES GÉOGRAPHIQUES ET PLANS

66. CARTE DE LA MOSKITIE où se fonde la Neustrie, dressée par Desmadryl jeune, géographe. — A Paris, chez Picquet, quai Conti, n. 17.

67. PLAN DE LA VILLE DE PARIS, représentant les nouvelles voitures publiques à 30 centimes la course, et donnant leurs stationnemens et l'itinéraire des lignes qu'elles parcourent, augmenté du tarif des voitures de place à la course ou à l'heure de jour et de nuit. Prix. 1—25

— NOUVELLE CARTE ITINÉRAIRE DES ENVIRONS DE PARIS, indiquant les différentes routes et sentiers, avec les distances d'un endroit à l'autre, les relais de poste, bureaux de poste aux lettres, les chefs-lieux de cantons et communes. — A Paris, chez Leroi, place Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 24. Prix. . . . . 2—0

68. L'AMERIQUE DU SUD, par A. H. Dufour. — A Paris, chez l'auteur, rue d'Enfer, n. 12; chez Simonneau, rue de la Paix, n. 6. —

69. *Nouvelle carte routière de l'Italie*, indiquant les routes par traits très-distincts, avez les relais, rivières, canaux, lieux remarquables et les divisions politiques. Prix. . . . . 2—50

— PANORAMA DE LA VILLE DE ROME. — *Id. de Milan.* — *Id. de Turin.* — *Id. de Florence.* — *Id. de Naples*, par Perrot. — A Paris, chez Langlois, rue de Savoie, n. 6.

MUSIQUE.

112. LES ADIEUX DU MONTAGNARD, romance, paroles de Mme Antoinette de la B...., musique d'Andrade. — A Paris, chez Petibon, rue du Bac, n. 31; chez Schlesinger, rue de Richelieu, n. 97. Prix. . . . . 2—0

113. LES CLOCHES DU SOIR, imitation de Th. Moore, paroles de M. Eugène Monvel, musique de Jules Rondonneau. — A Paris, chez Petit, rue Vivienne, n. 18; chez Janet et Cotelle, rue St.-Honoré, n. 123. Prix. . . . . 2—50

114. Variations à effets brillans pour la harpe sur le motif de la dernière valse de Weber, composées par Marcucci. — A Paris, chez l'auteur, impasse Cendrier, n. 1. Prix. . . . . 6—0

115. LE CHIEN DE L'INVALIDE, romance, paroles de M. le chevalier L. Lacour, musique d'Auguste Panseron. — *Le départ de Nice*, romance nocturne à une ou deux voix, paroles de M. Barzilay, musique de M. Auguste Folly. Prix de chaque. . . . . 2—0

— Rondo pour le piano sur un motif favori d'H. Berton, par Ch. Chaulieu. — A Paris, chez Schonenberger, boulevart Poissonnière, n. 10. Prix. . . . . 5—0

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

CIRCULAIRE A MM. LES PRÉFETS.

Paris, le 16 juin 1830.

Monsieur le préfet, une ordonnance royale du 13 septembre 1829 ayant investi les commissaires de police, dans toute l'étendue du royaume, des attributions que les inspecteurs de la librairie, aujourd'hui supprimés, avaient reçues de l'art. 45 du décret du 5 février 1810, de l'art. 20 de la loi du 21 octobre 1814, et de l'art. 7 de l'ordonnance du Roi du 24 octobre de la même année, il m'a paru nécessaire de vous fixer sur la nature de la mission qui leur est confiée, afin que vous puissiez à votre tour

leur donner des instructions appropriées aux localités, et proportionnées soit à la capacité de ces officiers, soit à l'importance des devoirs qu'ils auraient à remplir.

Vous remarquerez d'abord qu'ils sont tout ensemble officiers de police judiciaire et agens de l'autorité administrative, et que, par conséquent, aux termes du droit commun, et en vertu du Code d'instruction criminelle (articles 8, 9, 11, 29 et 50), ils sont dans l'obligation de rechercher et de signaler au procureur du Roi toute contravention, tout délit ou crime qui parviendrait à leur connaissance.

Ce principe sert à résoudre une difficulté qui s'était élevée à l'égard de la poursuite des contraventions en matière de librairie. L'article 21 de la loi du 21 octobre 1814 porte que : « Le ministère public poursuivra d'office les contrevenans pardevant les tribunaux de police correctionnelle, » sur la dénonciation du directeur-général de la librairie, et la remise » d'une copie des procès-verbaux. » Le ministère public avait cru, par induction de cet article et de l'article 7 de l'ordonnance du 24 octobre, ne pouvoir poursuivre d'office qu'autant qu'il y aurait une dénonciation du fonctionnaire ci-dessus désigné. Cette erreur, contraire aux principes généraux, a été rectifiée par un arrêt de la cour de cassation du 29 mars 1817, qui casse et annulle trois jugemens du tribunal correctionnel de Blois, en matière semblable, et par une lettre du ministre de la justice qui donne aux procureurs du Roi des instructions pour qu'ils poursuivent d'office les contraventions qui leur auront été signalées.

MM. les commissaires de police ont donc qualité pour constater les contraventions aux lois sur la presse, et ils peuvent même provoquer directement l'action du ministère public.

Six objets doivent fixer principalement votre attention : 1° *La surveillance que ces officiers sont appelés à exercer, et le mode de cette surveillance ;* 2° *les contraventions aux règlemens sur l'imprimerie et la librairie ;* 3° *les contraventions à la loi de* 1822 *relative aux dessins gravés ou lithographiés ;* 4° *l'introduction frauduleuse des livres imprimés à l'étranger, ainsi que celle des gravures et lithographies ;* 5° *les délits de la presse ;* 6° *le mode de dénonciation.*

Les quatre premiers articles forment les attributions des commissaires de police, et vous ne sauriez trop leur recommander d'exercer cette partie de leurs fonctions en personne, avec cette prudence et cette mesure qui n'excluent pas la fermeté, et de ne s'en rapporter jamais qu'à eux-mêmes dans une matière si importante et si délicate.

Les deux derniers articles vous concernent spécialement.

§ Ier *De la surveillance des imprimeurs et des libraires.*

Le premier devoir des commissaires de police est de s'assurer qu'il n'existe aucune imprimerie clandestine, et de ne négliger aucun moyen de déjouer les ruses à la faveur desquelles on voudrait en dérober l'existence à l'autorité. L'art. 13 de la loi du 21 octobre 1814 répute clandestine : *Toute imprimerie non déclarée à la direction générale de la librairie et pour laquelle il n'aura pas été obtenu de permission.* Cette disposition légale s'applique aux presses lithographiques (*art.* 1er *et* 2 *de l'ordonnance du* 8 *octobre* 1817), sauf les exceptions dont je parlerai ci-après.

Nul ne pouvant être imprimeur s'il n'est breveté par le Roi et assermenté, la conséquence nécessaire est que l'usage d'une presse ordinaire ou lithographique non autorisée par brevet est une contravention. Le possesseur étant puni d'une amende de 10,000 fr. et d'un emprisonnement de six mois, MM. les commissaires de police jugeront combien la loi attache d'importance à la répression d'un pareil délit.

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il suffit qu'une imprimerie ait été au-

torisée pour que, lors du décès du titulaire, ses héritiers aient la faculté d'en continuer l'exploitation, en attendant qu'on ait statué sur leur demande de brevet en remplacement. L'intérêt des familles et celui des localités commandent impérieusement cette mesure, mais il convient qu'on vous donne avis des décès dont il s'agit, afin que vous puissiez m'en informer aussitôt, et veiller à ce que le nouveau propriétaire se pourvoie immédiatement pour l'obtention d'un autre titre. L'existence de la réclamation est la seule circonstance qui puisse faire tolérer, jusqu'à la décision du gouvernement, l'usage provisoire de l'imprimerie par les héritiers.

Il faut aussi distinguer, à l'égard des presses lithographiques, celles qui sont portatives ou d'une petite dimension, de celles qui, au contraire, ne sauraient être facilement déplacées. Les premières, destinées à des impressions privées de peu d'importance, peuvent être tolérées, tant qu'elles ne servent en effet qu'à cet usage, et sans préjudice du droit de poursuite, en cas d'abus. Il n'en est pas de même des autres, qui, servant au tirage de compositions d'une autre nature, rentrent dans la classe des presses ordinaires, et doivent dès-lors, comme elles, être saisies, si l'usage n'en a pas été permis.

Vous apprécieriez l'esprit de justice qui a dicté ces observations.

Les individus qui se livrent au commmerce de la librairie peuvent être divisés en cinq classes, savoir : *Les libraires proprement dits, les loueurs de livres tenant cabinet de lecture*, *les bouquinistes en boutiques*, *les colporteurs* et *les simples étalagistes*.

Un arrêt de la cour de cassation, du 30 décembre 1826 (*Bulletin officiel*, n° 266), a décidé que la location, comme la vente des livres, fait partie du commerce de la librairie, et que, par conséquent, ceux qui louent, comme ceux qui vendent, doivent, aux termes de l'art. 11 de la loi du 21 octobre 1814, être munis d'un brevet de S. M.

Cette doctrine s'applique également aux bouquinistes en boutique, puisqu'ils font au fond le même commerce, quoique dans une sphère moins étendue. Jusqu'à ce jour, ces deux dernières classes (les loueurs de livres et les bouquinistes en boutique) n'ont obtenu qu'une simple autorisation spéciale, qui ne les assujettissait pas au serment, et qui leur imposait, par la seule volonté de l'administration, des conditions restrictives. Il importe de rentrer dans la ligne légale, telle qu'elle a été tracée par la cour de cassation. La justice et les convenances locales exigent que les permissions qu'on a délivrées soient toutes maintenues et transformées en brevets. Ainsi, à l'avenir, on n'accordera que des titres de libraire; et, comme il pourrait y avoir de graves inconvéniens pour l'ordre public et pour le commerce lui-même à en créer un trop grand nombre, vous examinerez avec soin, sous ce rapport, les diverses demandes qui vous seraient adressées.

Je ne saurais trop vous engager, Monsieur le préfet, à être sévère sur le choix des documens que vous me transmettrez relativement à la conduite morale et privée, à la conduite publique, à la capacité et à la fortune des candidats qui se présenteront, soit pour la profession d'imprimeur, soit pour celle de libraire, et à ne pas souffrir que l'intrigue ou la complaisance surprenne votre religion.

L'exercice illégal de la librairie de la part des libraires, des loueurs de livres et des bouquinistes en boutique, sera constaté par procès-verbal du commissaire de police, lequel devra être dressé en présence de la partie, qui sera requise de le signer, et à laquelle on en donnera copie dans les vingt-quatre heures. L'original vous sera remis pour être envoyé au procureur du Roi; vous aurez soin de m'en adresser une autre copie.

Les étalagistes qui exposent des livres en vente sur la voie publique, et

qui n'ont pas de magasin ouvert aux acheteurs, sont placés dans une catégorie particulière. La police locale, chargée spécialement de la petite voirie, pouvant refuser la permission d'étaler, il en résulte qu'en accordant cette permission, elle est maîtresse d'y attacher telles conditions qu'elle juge convenables dans l'intérêt public. Vous devez user à leur égard d'une sévérité d'autant plus grande, en ce qui concerne la prohibition des mauvais livres, soit qu'ils blessent les bonnes mœurs, soit qu'ils aient été condamnés par les tribunaux, que les étalagistes sont trop souvent les agens les plus actifs de la malveillance et la corruption. Les autorisations dont il s'agit seront désormais délivrées par vous, et révocables à volonté.

Notre législation présente sur le colportage, en général une lacune dont les inconvéniens se font vivement sentir chaque jour. La cour de cassation se fondant sur les dispositions de l'art. 11 de la loi du 21 octobre 1814, a jugé, il est vrai, que les libraires ambulans devaient être munis d'un brevet; mais ce serait, en quelque sorte, prodiguer ce titre, que de l'accorder à des hommes dépourvus d'instruction qui, sous prétexte d'affaires commerciales, se répandent sur divers points du royaume, surtout dans les campagnes, qu'ils inondent à bas prix d'ouvrages plus ou moins dangereux, et quelquefois de pamphlets contre la religion et le gouvernement. En attendant qu'un réglement spécial sur le colportage ait concilié la liberté et les intérêts du commerce avec les garanties que réclame l'ordre public, on ne peut que surveiller les colporteurs, vérifier s'ils ont des passeports, et s'ils font un commerce suffisant pour leur assurer des moyens d'existence, et, dans le cas contraire, les traduire, comme vagabonds, devant les tribunaux. A l'égard de ceux qui vendent des livres ou des gravures, il faut en outre vérifier avec soin s'ils n'en ont pas de prohibés ou de contraires à l'ordre public, saisir tout ce qui présenterait ce caractère, et dénoncer le délit au procureur du Roi. La même mesure sera prise envers les simples étalagistes, sans préjudice du droit qu'a l'autorité de retirer leur permission.

Un abus très-grave s'est répandu dans le commerce de la librairie. Des individus prenant la qualité d'éditeurs d'ouvrages tombés dans le domaine commun, lorqu'ils ne sont au fond que simples débitans de ces ouvrages, prétendent avoir le droit d'exercer sans brevet. Une distinction importante est à faire D'après l'art. 11 de la loi de 1814 précitée, nul ne peut être libraire s'il n'est breveté par le Roi et assermenté. Il n'y a d'exception à cette règle qu'en faveur des auteurs d'écrits en tous genres, qui, suivant les dispositions de la loi du 19 juillet 1793, peuvent distribuer et vendre eux-mêmes leurs ouvrages dans le royaume. Les concessionnaires des auteurs sont encore admis à jouir de cette faculté, puisque l'art. 40 du décret du 5 février 1810 les substitue aux lieu et place de leurs cédans; mais hors de cette limite, tout marchand de livres doit être breveté, à peine d'être déféré aux tribunaux. Vous remarquerez, en effet, que si les ouvrages du domaine public appartiennent à chacun quant au droit de réimpresion, l'éditeur ne saurait cependant profiter des avantages accordés à la propriété littéraire privée, en ce qui concerne le droit de vendre sans l'autorisation du Gouvernement, attendu que les entreprises de cette nature ne peuvent pas être assimilées aux deux autres. On ne peut donc, sous le prétexte qu'on ne tient, en qualité d'éditeur, que des ouvrages du domaine public, vendre ces ouvrages sans brevet Je vous prie de veiller avec soin à ce que cette prohibition ait son effet.

Les imprimeries non autorisées étant expressément défendues, la conséquence nécessaire est que nulle imprimerie ou partie d'imprimerie ne peut être vendue ou transmise, à quelque titre que ce soit, à des tiers, sans l'autorisation du gouvernement. Toutes les fois qu'il se fera dans l'arrondissement de MM. les commissaires de police une vente d'impri-

merie, ils se transporteront eux-mêmes sur les lieux : ils prendront des mesures pour que les presses, les caractères, etc., ne soient adjugés qu'à des imprimeurs, qu'à des fondeurs en lettres et constructeurs de presses ; et s'il arrivait que quelqu'autre s'en rendît adjudicataire, ils en dresseraient immédiatement procès-verbal et ils suivraient ces objets pour les mettre sous le scellé, opération dont mention serait également faite dans l'acte qui devra vous être transmis. (Art. 4 du décret du 2 février 1811.) Le scellé sera maintenu jusqu'à ce que les presses, caractères, etc., aient été rétrocédés à des personnes ayant qualité pour les posséder (même article que ci-dessus). Cette marche sera également suivie pour les presses lithographiques, sauf les exceptions que j'ai déjà indiquées.

Une circulaire de M. le garde-des-sceaux, du 13 juillet 1824, enjoint aux commissaires-priseurs et autres officiers publics chargés de faire les ventes mobilières, de donner avis au bureau de la librairie, dans les villes où il y en a un, et au procureur du Roi, dans les autres, de toutes les ventes de presses, caractères et autres ustensiles d'imprimerie, auxquelles ils seront chargés de procéder.

L'autorité, ainsi avertie, est mise à même d'exercer sa surveillance.

MM. les commissaires de police vous adresseront régulièrement un rapport sur la situation matérielle des imprimeries et des librairies de leur arrondissement, sur la direction morale de ces établissemens, et la conduite de ceux qui les exploitent, et vous m'en enverrez copie chaque mois, ou plus souvent si le besoin du service l'exige. Vous sentirez toute l'importance de cette mesure ; car le brevet pouvant être retiré à tout imprimeur ou libraire qui a été convaincu, par un jugement, de contravention aux lois et réglemens, il est essentiel que le gouvernement sache, en tems opportun, sur qui pourrait tomber sa sévérité. (*Article* 12 *de la loi précitée.*)

Ils n'oublieront pas que les brevets d'imprimeur et de libraire sont personnels et limités à la résidence de l'impétrant. S'ils s'apercevaient qu'ils sont exploités par les titulaires, leurs commis ou fondés de pouvoirs, ailleurs que dans les lieux pour lesquels ils ont été délivrés, ils en dresseraient procès-verbal, qui sera rédigé dans les formes, et transmis aux autorités sus-indiquées. Toute l'économie de la loi sera changée, et la loi même impunément violée, si un libraire pouvait en breveter un autre, ou exploiter son privilége en tel lieu qu'il lui plairait de choisir. Ces principes ont été consacrés par un arrêt de la cour de cassation du 4 mai 1823. Il n'y a d'exception à établir qu'à l'égard des libraires et de leurs commis qui fréquentent les foires, pourvu qu'ils ne dépassent pas le terme fixé. Cette exception, toute de faveur, n'est pas fondée sur les réglemens, mais sur ce motif de convenance que les individus qui exercent la librairie ne sauraient jouir de moins de liberté, pour la tenue des foires, que les autres classes de commerçans.

Quoique les brevets soient personnels, c'est-à-dire exclusivement à l'usage de ceux qui les ont obtenus, on doit cependant tolérer, dans le lieu de la résidence, les commis que les titulaires auraient sous leurs ordres pour les suppléer en cas d'absence. Mais si les commissaires de police découvraient que les ateliers d'imprimerie ou magasins de librairie fussent abandonnés par les propriétaires autorisés, et réellement dirigés par d'autres, ils en dresseraient procès-verbal comme ci-dessus, en ayant soin d'y constater toutes les circonstances qui seraient de nature à éclairer les juges.

Les ventes publiques de livres aux enchères n'ont rien d'illégal lorsqu'elles sont faites par autorité de justice ou pour le compte des particuliers ; mais si un libraire étranger aux localités usait de ce moyen pour faire frauduleusement ce qui est défendu par la loi, il y aurait lieu de

provoquer des poursuites. La cour de cassation, dans son audiences du 28 avril 1829, a annulé un arrêt de la cour royale de Caen, qui, contre les conclusions du procureur-général, avait renvoyé de la plainte un commis du sieur Leblanc, libraire à Paris.

§. II. *Des Contraventions.*

Les deux obligations principales, imposées par la loi à tout imprimeur breveté, et qui forment, en matière de librairie, toute la garantie du gouvernement, sont relatives au fait de l'impression et de la publication.

L'article 14 de la loi du 21 octobre 1814 porte :

« Nul imprimeur ne pourra imprimer un écrit avant d'avoir déclaré » qu'il se propose de l'imprimer, ni le mettre en vente ou le publier, de » quelque manière que ce soit, avant d'avoir déposé le nombre prescrit » d'exemplaires, savoir : à Paris, au secrétariat de la direction générale, » et dans les départemens, au secrétariat de la préfecture. »

L'article 2 de l'ordonnance du 24 octobre 1814 prescrit en outre à chaque imprimeur « d'avoir un livre coté et paraphé par le maire de la » ville où il réside, où il inscrira, par ordre de dates, et avec une série » de numéros, le titre littéral de tous les ouvrages qu'il se propose d'im- » primer, le nombre des feuilles, des volumes et des exemplaires, et le » format de l'édition. Ce livre sera représenté, à toute réquisition, aux » inspecteurs de la librairie et aux commissaires de police, et visé par eux, » s'ils le jugent convenable. »

» La déclaration prescrite sera conforme à l'inscription portée au livre; » et d'après l'article 3, les dispositions de l'article 14 de la loi s'appli- » quent aux estampes et aux planches gravées accompagnées d'un texte. »

MM. les commissaires de police sont donc spécialement chargés de veiller à ce qu'aucun ouvrage ne soit mis sous presse et ne paraisse sans que la déclaration d'impression et le dépôt en aient été préalablement faits.

Il n'y a d'exceptions que pour les ouvrages dits *de ville* ou billoquets, c'est-à-dire ceux qui, *imprimés pour le compte des administrations, ou destinés à des usages privés, ne sont pas susceptibles d'être répandus dans le commerce.* On assimile encore aux ouvrages de ville les factums, mémoires ou requêtes sur procès, lorsqu'ils sont signés par un avocat ou un officier ministériel. Cette exception est fondée sur la garantie que présentent le nom et la signature dont ils sont revêtus, et sur la célérité que de telles impressions requièrent; hors ce cas, tout doit être déclaré et déposé. Ainsi on ne pourrait se dispenser de remplir cette formalité, sous prétexte que ce sont des ouvrages de petite composition, à l'égard des almanachs, annuaires, recueils de contes, d'anecdotes, de prédictions, etc.; des alphabets et autres livres élémentaires de petites écoles; des pièces de circonstances en vers ou en prose, des recits d'événemens, chansons populaires et complaintes; des catalogues de fonds de librairie, de cabinets de lecture et de bibliothèques à vendre, des extraits de journaux; des actes administratifs ou judiciaires, imprimés pour compte particulier ou par spéculation, et généralement, enfin, de tous les ouvrages qui peuvent intéresser l'ordre public. Pour s'assurer qu'aucun labeur n'est imprimé ni publié sans déclaration et dépôt préalables, MM. les commissaires de police visiteront fréquemment les ateliers d'imprimerie, se feront représenter le livre coté et paraphé des imprimeurs, et constateront d'office toutes les contraventions. Si pourtant un ouvrage peu volumineux, relatif à un intérêt pressant et privé, avait dû être imprimé promptement, et si la clôture des bureaux n'avait pas permis de remplir de suite les formalités exigées, il y aurait lieu, dans ce cas, d'user d'indulgence.

Ils procéderont, dans les formes indiquées, à la saisie de tout ouvrage dont le dépôt n'aurait point été fait. (*Art.* 15 *de la loi précitée.*)

Vous remarquerez que le droit de visite des ateliers résulte non-seulement de l'art. 14 de la loi de 1814, qui défend d'imprimer un écrit avant de l'avoir déclaré à l'autorité, mais encore de l'art. 15, qui punit d'une amende de 1,000 fr. le défaut de déclaration avant l'impression. Il est évident que les commissaires de police, pour constater les contraventions de ce genre, doivent être mis à même de les découvrir, et jouir dès-lors des mêmes prérogatives dont jouissaient les inspecteurs de la librairie qu'ils remplacent. D'ailleurs, si cette faculté ne leur était pas donnée, il serait très-aisé aux imprimeurs d'employer clandestinement leurs presses à la confection de mauvais livres, qui, à l'aide d'une rubrique étrangère, échapperaient à toute poursuite, sous le rapport du fait d'impression.

Conformément à l'art. 1er de l'ordonnance du 9 janvier 1828, le nombre d'exemplaires des écrits imprimés à déposer est de deux, l'un pour la bibliothèque royale, l'autre pour celle du ministère de l'intérieur.

Pour justifier de la déclaration et du dépôt, l'imprimeur aura à produire le récépissé de chaque déclaration qu'il aura faite de chaque dépôt.

Il y a encore lieu à la saisie en séquestre d'un ouvrage, si chaque exemplaire ne porte pas le vrai nom et la vraie demeure de l'imprimeur, ou si l'ouvrage est déféré aux tribunaux pour son contenu. (*Art. 15 de la même loi.*)

La société n'ayant pas d'autres garanties contre les abus de la presse que la répression vigilante de ces contraventions, la responsabilité des commissaires de police est engagée à n'en pas laisser commettre impunément une seule. Les peines infligées par les art. 16, 17 et 19 de la loi de 1814, indiquent assez l'importance qu'il faut attacher aux formalités exigées; on ne laissera donc circuler ni livres, ni brochures, ni labeurs quelconques, sans s'être assuré qu'elles ont été accomplies. Je n'ai pas besoin de vous faire sentir combien il importe, dans les circonstances actuelles, de remplir ce devoir avec une parfaite exactitude.

§ III. *Contraventions relatives aux dessins gravés ou lithographiés.*

L'art. 12 de la loi du 25 mars 1822 défend la publication, vente ou exposition de tout dessin gravé ou lithographié, sans l'autorisation préalable du gouvernement. L'ordonnance du Roi du 1er mai de la même année pourvoit à l'exécution de cet article, et détermine la forme dans laquelle l'autorisation sera accordée. Une autre ordonnance, du 9 janvier 1828, que j'ai déjà citée, fixe à trois le nombre d'épreuves composant le dépôt légal. Ce dépôt doit s'effectuer en même tems qu'on soumet le dessin à l'approbation, et récépissé en est donné au déposant si la planche est autorisée.

L'autorisation étant inscrite sur une quatrième épreuve qui demeure au pouvoir du lithographe, de l'auteur ou de l'éditeur, et qu'on est tenu de représenter à toute réquisition, MM. les commissaires de police ont un moyen facile de s'assurer, en se transportant chez le déposant, si telle ou telle gravure, lithographie, carte géographique, œuvre de musique, etc., a été approuvée; dans le cas où elle ne l'aurait pas été, et si elle était exposée en vente, ils en opéreraient la saisie, la joindraient au procès-verbal de contravention, pour le tout être transmis par vous à M. le procureur du Roi.

Il faut, dans cette partie de la surveillance, mettre beaucoup de sagesse et de mesure, parce qu'il importe de ne pas entraver, par des investigations trop multipliées, une branche de commerce qui, comme les autres, a besoin de protection.

Celles qui présenteraient évidemment les caractères d'un délit, soit qu'elles fussent contraires à la religion, aux bonnes mœurs, ou offensantes

pour la personne ou le gouvernement de Sa Majesté, n'ayant jamais pu être autorisées, vous n'hésiterez pas à les faire saisir.

§ IV. *Introduction frauduleuse des livres et gravures venant de l'étranger.*

Aux termes de l'article 36 du décret du 5 février 1810, aucun livre imprimé ou réimprimé hors de France ne peut être introduit sans permission. Les dispositions absolues et générales de l'art. 12 de la loi du 25 mars 1822 s'appliquent également aux gravures étrangères. Le gouvernement ayant dès-lors le droit de repousser du royaume ce qu'il croit dangereux, tout ouvrage, toute estampe ou lithographie qu'il aurait prohibés et qu'on aurait frauduleusement introduits, seraient, s'ils étaient exposés ou mis en vente, susceptibles d'être saisis. La mission des commissaires de police à cet égard étant extrêmement délicate, je désire, pour leur éviter de fausses démarches, qu'ils ne la remplissent que sous votre direction et sous votre surveillance immédiate. C'est surtout à MM. les préfets des départemens frontières que j'adresse cette recommandation.

A l'égard des dessins imprimés hors du lieu de leur résidence, ils se borneront à exiger du marchand qu'il justifie par les lettres de son correspondant, que l'approbation légale a été donnée. A défaut de cette preuve, qui me paraît devoir suffire pour faire présumer la bonne foi, ou s'ils avaient quelques motifs de douter de la véracité du correspondant, ils prononceraient provisoirement le séquestre, et vous adresseraient une épreuve du dessin en litige, afin que vous puissiez vérifier, dans le *Journal général de la Librairie*, si toutes les conditions ont été remplies, ou me demander à ce sujet des renseignemens que je m'empresserai de vous transmettre aussitôt.

Les gravures avec texte, à l'exception des vignettes, fleurons, culs-de-lampe et autres ornemens d'imprimerie, sont également soumises à l'autorisation du gouvernement.

§ V. *Délits de la presse.*

Je dois vous donner ici, M. le préfet, une instruction que vous ne perdrez pas de vue : c'est que, chargé aussi de la police judiciaire dans votre département, vous devez vous pénétrer de plus en plus de la nécessité de ne laisser impunie aucune infraction en matière de librairie ; plus la liberté de la presse est grande, moins il convient d'en tolérer les écarts. Les articles 10 et 29 du Code d'instruction criminelle vous autorisent à faire constater sur-le-champ tout crime, délit ou contravention de ce genre, et à les signaler au procureur du Roi, en lui transmettant les renseignemens que vous aurez pu vous procurer.

MM. les commissaires de police ont sans doute la faculté de saisir, partout où ils pourront les découvrir, les livres et écrits obscènes, séditieux ou impies ; mais il n'est pas prudent de confier un pouvoir absolu, dans une matière aussi délicate, à des fonctionnaires dont le zèle pourrait manquer quelquefois de lumières. L'erreur est facile, quand il s'agit d'apprécier le contenu d'un livre, et des saisies inconsidérées compromettraient l'autorité. C'est donc à vous spécialement qu'appartient cette appréciation, comme aussi de décider s'il y a lieu de provoquer des poursuites.

§ VI. *Mode de dénonciation.*

Vos rapports avec le ministère public étant immédiats, il ne sera point nécessaire, comme je l'ai dit, d'attendre la dénonciation ou l'autorisation du directeur de la librairie.

J'appelle de la manière la plus sérieuse votre attention sur la disposition de la loi du 21 octobre 1814, qui défend l'exercice de la profession de libraire sans brevet. L'exécution de cette disposition prohibitive a souffert des difficultés qui tenaient à l'absence d'une sanction pénale. La cour de cassation a décidé, par plusieurs arrêts, et une ordonnance royale du

1er septembre 1827 a statué que la peine de la contravention, en ce qui concerne le commerce de la librairie, est celle de l'amende de 500 fr. portée en l'art. 4 du réglement du 28 février 1723. Mais d'autres cours et tribunaux ayant refusé d'admettre cette jurisprudence et l'interprétation qui l'a suivie, on a pensé que l'exécution de l'article 11 de la loi précitée devenait impossible. C'est une erreur qu'il importe de détruire.

La divergence d'opinions qui s'est élevée sur l'application de la peine est sans doute très-fâcheuse, mais elle n'est pas de nature à arrêter l'administration; dès l'instant qu'une prohibition formelle est prononcée, il faut qu'elle ait son effet, parce que la loi ne peut rester sans exécution. Ainsi, dans l'espèce, les commissaires de police constateront les contraventions qui auraient été commises; vous adresserez leurs procès-verbaux au procureur du Roi, et vous provoquerez, sur sa réquisition, l'obtention d'un jugement qui, quelles qu'en doivent être les autres dispositions, ordonne, dans tous les cas, la clôture du magasin de librairie illégalement ouvert. Muni de ce jugement, vous le ferez mettre à exécution par la force publique partout où besoin sera.

Voilà, M. le préfet, le tableau des principales obligations des officiers de police judiciaire. Il se présentera sans doute quelques cas qui n'auront pas été prévus; votre prudence et la facilité de recourir à de nouvelles instructions, suppléeront à ces omissions inévitables. Je ne puis rien ajouter à ce que je vous ai prescrit pour vous faire sentir l'étendue des devoirs qui vous sont imposés, ainsi qu'à MM. les commissaires de police. Ils reçoivent des circonstances présentes et des abus journaliers de la presse un nouveau caractère d'importance. La religion, l'autorité du Roi, les bonnes mœurs, la tranquillité publique et privée, sont intéressées à la manière dont ils seront remplis. Je souhaite n'avoir jamais à donner que des éloges, et j'espère que, dans le compte que je rendrai à S. M. de ce qui aura été fait pour assurer à ses sujets l'exercice d'une sage liberté d'écrire exempte des excès qui la feraient dégénérer en licence, j'aurai lieu de distinguer honorablement vos efforts et ceux des agens sous vos ordres, pour l'entier accomplissement de cette tâche importante.

Recevez, M. le préfet, l'assurance de ma parfaite considération,

Le pair de France, ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur, Cte DE PEYRONNET.

Etat des ventes du 28 juin au 3 juillet 1830.

LIVRES.

MAISON SILVESTRE, RUE DES BONS-ENFANS, N. 30. Continuation et fin d'une vente commencée le 15 juin et finissant le 2 juillet. *Catalogue.* M. Gaudefroy. (Voyez n. 3206.)

Id. Le 3 juillet, commencement d'une vente qui durera quatre ou cinq jours. *Catalogue.* M. Gaudefroy. (Voyez n. 3157.)

Id. Le 28, commencement d'une vente qui finira le 9 juillet. *Catalogue.* M. Merlin. (Voyez n. 3415.)

RUE DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN, N. 7. Le 28, à 11 *heures du matin*, vente des livres de feu N***, ancien évêque de Rodez. *Notice.* M. Silvestre. (Voyez n. 3501.)

Beuchot, Pillet aîné.

PILLET AÎNÉ, IMPRIMEUR DU ROI, ÉDITEUR DU *JOURNAL DES VILLES ET CAMPAGNES, DES MAIRES*, etc., RUE DES GR.-AUGUSTINS, N° 7.